

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 18 octobre 2019

Délibération n° 2019 – 18/10/2019 – 1

Approbation du verbatim du conseil d'administration du 4 septembre 2019

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 15 Membres représentés : 10 Total : 25	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1 Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0
--	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le verbatim du conseil d'administration du 4 septembre 2019.**

Dijon, le 21 octobre 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN



P.J. : Verbatim du conseil d'administration du 4 septembre 2019

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration du 4 septembre 2019

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,
Monsieur Sébastien CHEVALIER,
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT,
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX,
Monsieur Louis de MESNARD (procuration à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX),
Madame Emmanuelle VENNIN.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Madame Peggy CENAC-GUESDON,
Monsieur Philippe SALVADORI,
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND.

Membre excusé

Madame Sandrine ROUSSEAUX.

Membres absents

Monsieur Laurent BRACHAIS,
Monsieur Jean SUISSE.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Delphine BADIAN (procuration à Monsieur Philippe SALVADORI),
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur David COUSSON (procuration à Monsieur Sébastien CHEVALIER),
Monsieur Alexandre FOURNIER.

Membres absents

Madame Tania CARNET,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAK,
Monsieur Alexandre ARMAND (procuration à Madame Maéva COROUGE),
Madame Amélie BOUDIER (suppléée par Madame Maéva COROUGE),
Monsieur Théo CADEL (procuration à Madame Ambre ADAMIAK),
Madame Clara PRIVÉ.

Membre absent

Monsieur Pierre-Louis MAGNAT.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Lionel BRETILLON (procuration à Monsieur Alexandre FOURNIER),
Madame Maude CLAVEQUIN (suppléée par Madame Francine CHOPARD),
Madame Aline GRANDIDIER (procuration à Monsieur Cédric CLERC),
Monsieur Denis HAMEAU,
Monsieur Pierre-Antoine KERN (procuration à Monsieur Alain BONNIN),
Monsieur Jean-Claude MEUNIER-LARIOTTE (procuration à Monsieur Frédéric DEBEAUFORT),
Madame Pascale PONSE (procuration à Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND).

Membre absent

Madame Nadiège BAILLE.

Personnes présentes à titre consultatif

Madame Agnès FANJAUD, Agent comptable,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Magali KHATRI, Directrice du pôle Finances,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances, au budget, aux investissements et au pilotage,
Monsieur Cyril GOMET, Chef de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Pierre-Etienne THEPENIER, Directeur du pôle des Ressources humaines.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Messieurs Jean-Marc Bourgeon, Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président.....	1
II) Débat relatif aux orientations budgétaires et à la campagne d'emplois 2020	8

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 04 septembre 2019)

*(La séance est ouverte à 09 h 30 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Chers collègues, chers amis, bonjour.

Merci de votre présence pour ce premier conseil d'administration de l'année universitaire qui est un conseil d'administration qui ne rentre pas dans le calendrier très formel et très formalisé des instances de l'établissement mais qui est un moment important puisqu'il va nous permettre d'échanger sur les grandes orientations de la politique d'emplois, la campagne d'emplois 2020, et puis les grandes orientations politiques du budget 2020.

Et donc on va procéder comme d'habitude : Dominique Delmas fera la présentation budgétaire, Stéphanie Grayot fera la présentation sur la campagne d'emplois.

Ce sera l'occasion de... vraiment de débattre de façon informelle et apaisée puisque vous savez qu'aujourd'hui il n'y a pas de délibération. C'est simplement une sorte de débat d'orientations qui doit permettre de préparer le conseil d'administration de fin septembre qui lui sera un conseil d'administration délibératif.

Quelques informations de début de conseil.

I) Informations du Président et du Vice-Président

Le Président.- Premièrement, je voudrais vous dire que nous avons changé de Rectrice à la fin du mois de juillet. Donc Frédérique Alexandre-Bailly a été amenée à prendre d'autres fonctions - elle prend la Direction générale de l'ONISEP - et c'est Nathalie Albert-Moretti qui a pris les fonctions de Rectrice de notre Académie la semaine dernière. Elle est professeure de droit public, elle a été doyen de l'UFR Droit de l'université de Tours.

On a fait connaissance, on s'est rencontré hier après-midi pour la première fois pour faire un tour d'horizon assez large de la typologie de l'université de Bourgogne et des grandes questions qui se posent à l'université de Bourgogne. Le contact est établi de façon tout à fait positive et confiante et constructive avec notre nouvelle Rectrice.

Un mot très rapide de ma part sur Parcoursup parce que je vais laisser Christelle vous en parler. Mais vraiment très rapidement, en gros si je peux résumer, la situation est stable et elle est à peu près identique à la situation de l'année passée.

Je voudrais juste dire que... Nous avons terminé l'année universitaire précédente, au mois de juin, avec 33 595 étudiants. On va passer le cap des 34 000 étudiants cette année. Nous avons 26 000 étudiants en 2012, c'est donc 8 000 étudiants de plus que nous avons réussi à accueillir dans des conditions qui sont finalement bonnes depuis 2012. Qui sont bonnes.

Je dis « finalement bonnes » parce que, eu égard à une situation budgétaire qui finalement, en termes de marge, de capacité d'intervention, est stable, on n'a pas eu véritablement de réévaluation de notre socle budgétaire.

Et donc j'ai dit hier devant les doyens et les directeurs de composante et de laboratoire : 8 000 étudiants en huit ans... En sept ans... En huit ans... Il y a quelques années, vous savez, j'avais coutume de vous dire : « Notre université a absorbé l'équivalent d'une composante ». Maintenant je vous dirai : « Notre université a été capable d'absorber l'équivalent d'une petite université » puisque 8 000 étudiants, c'est l'université de La Rochelle.

Nous avons réussi ce tour de force en quelques années d'absorber l'équivalent d'une université de taille petite ou moyenne, dans des conditions de pédagogie et de recherche qui sont bonnes, qui sont bien sûr perfectibles, mais qui sont bonnes et il faut féliciter et remercier toute la communauté. Voilà.

Donc Christelle, peut-être tu peux donner quelques éléments plus chiffrés, plus détaillés que moi.

Mme Serée-Chaussinand.- Voilà, exactement.

Donc quelques chiffres, alors :

- 34 000, c'est aussi un chiffre pour Parcoursup puisque c'est, arrondi, le nombre de candidatures qui ont été classées cette année sur Parcoursup.
- 5 504 dossiers ont été admis sur ces 34 000.
- Au 2 septembre, c'est-à-dire lundi, 4 500 étudiants néobacheliers s'étaient inscrits à l'université. Donc cela fait une différence de 800, à peu près, d'étudiants. On peut considérer que les candidatures à l'université étaient des candidatures « de sécurité », on va dire, et puis ils se sont inscrits dans d'autres formations.

Et puis juste, en cette période de rentrée, vous dire que depuis lundi donc, a commencé officiellement la période des Campus Days, que c'est la période durant laquelle nous accueillons les néobacheliers à l'université.

Donc 170 groupes de tuteurs d'accueil sont organisés actuellement.

Donc vous les voyez sur le campus d'ores et déjà visiter les lieux et puis découvrir un petit peu notre université. Donc ce sont 3 500 néobacheliers qui sont accueillis ces jours-ci.

Et puis je citerai, donc durant ces Campus Days, deux dates qui seront un petit peu les moments forts de ces journées d'accueil :

- 19 septembre où en fin d'après-midi aura lieu une *Color Run*, donc une course sur le campus tout à fait colorée. Comme l'an dernier, on escompte environ 3 000 participants ;
- et puis le 26 septembre, il y aura un pique-nique géant, là aussi sur l'esplanade Érasme et on espère que les étudiants répondront à l'appel qui leur est lancé. Voilà.

Donc comme le disait le Président, la campagne Parcoursup a été tout à fait semblable à celle de l'an dernier et relativement... Comment dire ? Calme, si on peut dire. Voilà.

Merci.

Le Président.- Peggy. Peggy veut dire un mot.

Mme Cénac-Guesdon.- C'était une question en complément.

Est-ce que l'on a une idée du taux de remplissage par rapport aux capacités d'accueil de nos formations ?

Mme Serée-Chaussinand.- Alors vous me prenez au dépourvu parce que dans le détail, je ne le connais pas, mais le taux de remplissage est maximal dans les filières classiquement en tension. Donc chez nous : Sciences de l'éducation, Droit. En PACES aussi, on a rempli de façon maximale. En STAPS également. Et bien évidemment, il y a un certain nombre de places qui restent - je pense 400, globalement - mais dans des filières qui sont moins demandées, forcément, Musicologie ou... Voilà.

Et donc un travail est fait comme toujours, là, au Rectorat, à travers la CAES, la Commission d'accès à l'enseignement supérieur, où l'on essaye de proposer des solutions à des néobacheliers qui n'ont pas d'affectation.

J'ai participé à plusieurs de ces sessions. Beaucoup des jeunes en difficulté sont en Bac Pro, donc la solution de l'université n'est pas la première qui est proposée. Ce serait plutôt vers des BTS où il reste des places ou d'autres solutions.

Lors de la dernière séance, il y avait beaucoup d'étudiants qui avaient fait des candidatures dans les IFSI. Et donc voilà, il fallait trouver des solutions pour eux.

Mme Cénac-Guesdon.- Merci.

Le Président.- Merci.

Pas d'autres questions sur Parcoursup ?

Alors un mot rapide sur Université Bourgogne-Franche-Comté et sur I-SITE pour vous dire que nous avons bouclé la semaine dernière le plan d'actions. C'est-à-dire les précisions, vous savez, qui avaient été demandées au plan d'actions qui a été déposé le 14 mars.

Ces précisions nous avaient été demandées dans... à l'occasion d'une rencontre avec le cabinet de la ministre au mois d'avril, le 11 avril.

On a reçu, vous vous souvenez, un courrier du cabinet de la ministre, en fait, et du SGPI au tout début du mois de juillet, demandant un certain nombre de précisions qui étaient notables et qui dictaient une trajectoire assez intégrative.

Nous avons bouclé ce travail complémentaire qui nous était demandé. Le texte qui s'appelle : « Précisions au plan d'actions » a été envoyé à la ministre vendredi dernier.

Donc le travail est fait, il est fait avec beaucoup de sérieux. Cela a pris du temps, peut-être un petit peu plus qu'on ne le pensait mais parce que les questions étaient difficiles à traiter. On l'a fait du mieux que l'on a pu.

Je voudrais vous dire que le choix politique qui a été fait, c'est bien sûr de répondre au mieux aux demandes qui nous ont été formulées mais tout en restant dans un cadre des relations entre les établissements qui reste le cadre fédéral d'une COMUE et de ne pas s'engager dans un cadre politique qui serait un cadre plus intégratif. Voilà.

Mais tout ceci, on pourra en discuter tous ensemble le 25 septembre, puisque nous avons convenu avec l'administrateur provisoire de la COMUE et avec tous les chefs d'établissement, nous avons convenu que la journée du 25 septembre serait une

journée dédiée aux débats dans les établissements avec le mercredi matin, le 25 au matin, un congrès interne à chacun des établissements qui le souhaitent.

Et donc je vais envoyer l'invitation, je vais vous adresser l'invitation. Elle sera probablement signée aujourd'hui.

Donc le 25 septembre au matin, nous aurons un congrès de notre université pour présenter ce document qui s'appelle « Précisions au plan d'actions » pour en débattre tous ensemble.

Et puis le même jour, le mercredi après-midi, nous aurons un congrès de Université Bourgogne-Franche-Comté avec l'administrateur provisoire, avec l'ensemble des chefs d'établissement, là aussi pour présenter ce document « Précisions au plan d'actions » devant le conseil d'administration et le conseil académique d'Université Bourgogne-Franche-Comté. Je ne vous en dis pas plus.

Donc je vous invite vraiment à réserver votre mercredi matin 25 septembre pour être présents et participer à ce débat qui sera important.

Donc voilà sur...

Oui, Philippe.

M. Salvadori.- Merci.

Comme j'étais à la réunion des directeurs de composante avec vous-même, Monsieur Le Président, hier matin, je me permets de vous rappeler que vous nous en avez dit un tout petit peu plus. Et j'ai retenu de la réunion - mais j'ai peut-être eu tort de retenir cela, j'essaie de citer vos propos - que vous ne sacrifierez jamais l'uB à la survie d'I-SITE. C'est ce que vous nous avez dit hier.

J'ai bien entendu ? Ou j'ai mal compris, peut-être ?

Le Président.- Non, non, c'est à peu près vrai.

M. Salvadori.- Oui, c'est tout. C'est cela.

Le Président.- Mais ça, c'est... Voilà, je... Au final...

On aura ce débat plus large...

M. Salvadori.- C'était simplement pour que les administrateurs soient au même niveau d'information que les directeurs de composante, pour une fois.

Le Président.- Le débat aura lieu dans toute son importance et son amplitude...

M. Salvadori.- Je n'en doute pas.

Le Président.- ...le 25 septembre.

Mais effectivement, en fait, politiquement, vous avez bien compris que ce qui nous était demandé dans ce courrier - que je vous ai remis au début du mois de juillet -, c'est une évolution vers un modèle qui est un modèle que l'on peut considérer comme plus intégratif. Qui est plus intégratif que celui que nous avons voulu jusqu'ici.

Et donc il faut trouver le bon positionnement de curseur entre le niveau d'intégration qui nous est demandé, qui est le niveau d'exigence de l'État et possiblement du jury international d'une part, et puis également les exigences tout aussi importantes d'autonomie, d'identité, de souveraineté de notre université à laquelle nous sommes tous parfaitement attachés.

Et je le dis pour l'uB mais le même souci prévaut à l'université de Franche-Comté.

Et donc on a décidé de ne pas s'engager dans une espèce de surenchère intégratrice et de prendre des positionnements qui s'attachent à répondre le mieux possible aux questionnements mais en respectant les établissements. Voilà.

Donc je n'en dirai pas plus aujourd'hui et puis on pourra débattre de tout ceci le 25 septembre.

Sébastien ? Oui, Sébastien.

M. Chevalier.- Deux questions.

La première : le courrier est envoyé. Est-ce que tu connais le calendrier ?

Le Président.- Non.

M. Chevalier.- Est-ce qu'il y a un rendez-vous prévu au ministère...

Le Président.- Non.

M. Chevalier.- ...avec le directeur de cabinet ou la ministre ? Pas d'éléments ?

Le Président.- Pour l'instant donc, nous, on a envoyé le dossier vendredi dernier et on n'a aucune... évidemment, à ce stade, aucun élément.

C'est-à-dire qu'il y a plusieurs options possibles. Soit le cabinet et la ministre sont... et le SGPI sont parfaitement satisfaits de ce qu'on leur livre et nous disent : « Sur la base du document, c'est bon, on repart ». Soit ils sont parfaitement insatisfaits et ils nous disent : « Non ». Soit ils nous disent : « Peut-être » et « Continuez d'approfondir votre réflexion ».

Tout cela est possible, mais le document est parti vendredi dernier donc pour l'instant, on n'a pas de... Aucune info.

Aucune info sur la méthode que voudra l'État. Est-ce que l'État va vouloir nous inviter à nouveau pour dialoguer avec nous ? Est-ce que cela va se passer sur la base papier ? Je n'ai pas d'éléments là-dessus.

M. Chevalier.- Et puis une question aussi : au mois de juillet, il y a un certain nombre de directeurs d'unité UMR de Dijon et de Besançon, donc Bourgogne-Franche-Comté, qui ont pris l'initiative d'une réunion dont les grandes lignes se résument à : « Fusionnons nos établissements le plus rapidement possible, c'est le seul moyen de sauver I-SITE ».

J'aimerais savoir si tu peux nous faire un commentaire ou si tu as un avis par rapport à cette initiative, d'une part, et aux conclusions de cette initiative ?

Le Président.- Je n'ai pas été sollicité dans le cadre de cette initiative jusqu'ici. Donc je sais que cette initiative s'est déroulée, je sais qu'un courrier va arriver - c'est ce que l'on m'a dit - mais je ne connais pas la teneur de ce courrier. Donc je ne peux pas faire de commentaires sur un courrier que, pour l'instant, je n'ai pas reçu. Je vais attendre de recevoir le courrier pour l'analyser et puis le commenter.

M. Chevalier.- D'accord, merci.

Nous en parlerons au moment de la réception du courrier.

Le Président.- Oui, oui. Bien sûr, bien sûr, bien sûr.

Ceci dit, j'espère que l'on aura une réponse du ministère maintenant assez vite parce que ceci étant, depuis le mois de décembre, j'aimerais bien que les choses maintenant... Moi, le seul message que j'ai fait passer, c'est que je souhaite que l'on ait une réponse rapide maintenant. Et que ce ne soit pas un « peut-être » parce que les « peut-être », on pouvait les comprendre au mois d'avril. Je pense que l'on a bien travaillé et je voudrais bien que l'on ait une vraie réponse.

Voilà, c'est le sens de ce que j'ai fait passer comme message.

Peggy, vous voulez dire un mot ?

Mme Cénac-Guesdon.- Merci.

Est-ce que les administrateurs pourraient avoir une copie de la réponse qui a été envoyée à la ministre ?

Le Président.- Vous aurez la réponse. Vous aurez la totalité des documents en préparation du congrès du mois de... du 25 septembre, évidemment.

Mais on a un conseil des membres cet après-midi et on doit décider tous ensemble de comment on va communiquer. Et pour l'instant, je ne veux pas faire de disparités entre établissements. Et c'est la raison pour laquelle je ne donne pas davantage d'éléments sur le contenu. Il faut que tous les établissements, on avance ensemble. Et donc on va voir cet après-midi selon quel calendrier.

La seule chose que l'on a décidée, c'est le principe d'un congrès parce que l'on est tous très attaché à l'idée de dialoguer en interne au niveau de nos communautés. On n'a pas pu le faire jusqu'à présent parce que l'on n'avait pas bouclé ces précisions qui nous étaient demandées. Mais donc on est tous attaché à la nécessité de dialoguer en interne mais il faut qu'on le fasse sur les mêmes bases, au même rythme et sur les mêmes contenus. Donc on va décider de cela cet après-midi.

Pas d'autre remarque sur cette question ?

Donc un point rapide en cette rentrée sur le classement de Shanghai.

Le classement de Shanghai au titre de l'année 2019 a été publié le 15 août comme chaque année. Notre université est toujours, cette année, classée dans ce classement important entre les rangs 600 et 700, donc comme l'an passé.

Cela fait trois ans, c'est donc un classement qui est solide, un positionnement sur la scène internationale qui est solide et un positionnement qui est significatif. On ne peut pas considérer que cela survient par hasard.

Et une chose particulièrement importante à avoir en tête, c'est que le classement de Shanghai est un classement qui est l'agrégation de plusieurs items. Et dans ces items, il y a notamment le nombre de prix Nobel qui enseignent chez nous, le nombre de prix Nobel qui sont issus de nos formations, les médailles Fields, le nombre de chercheurs qui font partie des 3 000 chercheurs les plus cités au monde.

On a... On n'émerge pas ces trois catégories, ce qui veut dire que le positionnement de l'uB dans le classement de Shanghai, il se fait exclusivement sur la qualité des publications scientifiques de l'établissement. Globalement, toutes disciplines confondues.

Et que... On est en train de faire le calcul, mais sur l'espace national, probablement, cela met l'uB autour de la 15^e place nationale sur la qualité des publications pour la troisième année consécutive. Et cela, c'est quelque chose qui est extrêmement fort et qui montre bien la solidité du tissu scientifique toutes disciplines confondues dans notre université.

Il est évident qu'on ne mène pas une politique dans une université pour les classements internationaux. Les classements, ils sont consécutifs à la politique qui est menée. En tout cas, c'est bien comme cela que je conçois les choses.

Il est évident qu'il y a d'excellentes universités qui ne sont pas classées dans les *rankings*. Mais quand on y est de façon solide et répétée avec d'excellentes performances, indéniablement cela montre que l'on est une très bonne université qui a un rayonnement qui est un rayonnement et une notoriété qui sont internationaux.

Cela, c'est une chose qui est importante et je voudrais redire ce que j'ai déjà été amené à dire : l'université de Bourgogne est le seul établissement de la région Bourgogne-Franche-Comté à apparaître dans ces grands *rankings* internationaux. C'est le cas de Leiden et c'est le cas du classement de Shanghai. Donc cela confère à notre université un rôle indéniablement moteur sur l'enseignement supérieur et la recherche en Bourgogne-Franche-Comté.

Et ce dont je vous parle, c'est le classement global. C'est le classement global. Bien sûr, il est d'une certaine façon la résultante des classements disciplinaires puisque vous savez que dans le classement de Shanghai, il y a des classements par grands, grands domaines disciplinaires.

Là aussi, les performances de notre université ont progressé cette année. On apparaissait l'an passé dans 10 classements disciplinaires ; on apparaît cette année dans 11 classements disciplinaires. On est en mathématiques dans la tranche de 201... Entre 200... Quand je dis 201, cela veut dire « entre 200 et 300 ». 201, meilleures universités au monde.

- En Chimie, on est dans la tranche 401.
- En Sciences de la Terre, dans la tranche 401.
- En Sciences et technologie alimentaires, on est classé entre 76 et 100 au monde.
- En Biologie humaine, on est dans la tranche 401.
- En Sciences de l'agriculture, on est entre 151 et 200.
- En Médecine clinique - on apparaît cette année -, on est dans la tranche 401.
- En Santé publique - on apparaît cette année -, on est également dans la tranche 401.
- En Écologie, on est dans la tranche 401.
- En Sciences de l'atmosphère, on est dans la tranche 301.

Et puis je n'ai pas encore le classement STAPS pour cette année parce que STAPS est un peu différé, mais on était l'an passé et il y a deux ans en STAPS dans les 150 premiers au monde. Donc il y a toutes les chances pour que l'on reste encore cette année en STAPS dans les toutes meilleures universités positionnées au monde.

Donc ce sont des choses qui sont importantes, qui sont importantes à dire et que, comme chaque année, je voudrais dire que... J'en parle évidemment parce que c'est mon rôle et de ma responsabilité en CA de l'université, mais ce sont des classements que, naturellement, je souhaite partager avec nos partenaires du Grand Campus dijonnais parce que ce sont évidemment des *rankings* de recherche et que la recherche, elle se construit... même si l'uB en est le moteur, elle se construit largement au niveau du Grand Campus. Les unités, elles sont dirigées... codirigées avec les organismes nationaux de recherche, avec les hôpitaux universitaires, avec Agrosup, avec cet ensemble de partenaires et que c'est évidemment une réussite collective du Grand Campus dijonnais. Voilà.

Et puis je voudrais vous présenter Madame Fanjaud qui est ici et qui est notre nouvelle Agent comptable, qui a pris ses fonctions il y a deux jours ou trois jours et qui

va prendre ses fonctions avec beaucoup de dynamisme. Je ne sais pas si vous voulez nous dire un petit mot, Madame Fanjaud ?

Mme Fanjaud.- Vous reprenez des mots que j'ai utilisés hier, donc je vais reprendre aussi ceux que j'ai utilisés hier ici.

Bonjour à tous.

Je suis ravie d'être là, je le dis à chaque fois mais je le pense profondément parce que c'est un beau parcours de vie professionnelle qui me permet, à la suite des différentes expériences que j'ai pu mener à la DGFIP, depuis mon plus jeune âge, de me mettre au service d'une autre entité, d'une grande entité. C'est très enthousiasmant.

C'est aussi - je ne me voile pas la face - avec des enjeux, des défis à relever avec chacun d'entre vous aussi. Je prendrai le temps qu'il faudra pour faire connaissance beaucoup plus avant que ce simple CA.

J'ai aussi en tête les contraintes que j'aurai à faire respecter et que je devrai respecter moi-même, notamment *via* la circulaire qui est sortie fin juillet et qui nous fixe un cap pour 2020. J'ai pris aussi la mesure hier des attentes des uns et des autres, donc c'est... Voilà.

J'intègre, je suis à l'écoute.

J'ai résumé la formule hier : à titre personnel, je suis déterminée, dynamique, constructive et bienveillante. Donc c'est ce que je mettrai en œuvre aussi à titre professionnel avec chacun d'entre vous.

Le Président.- Merci beaucoup, Madame Fanjaud.

Et puis je termine ce point d'informations en vous rappelant :

- la conférence de presse de rentrée qui a lieu vendredi prochain, 6 septembre ;

- la réunion d'accueil de nos nouveaux personnels qui aura lieu dans cette salle-même le lundi 16 septembre au matin.

Et puis je vous rappelle également les réunions de rentrée solennelle dont vous avez eu ou dont vous aurez le calendrier avec, comme chaque année, six réunions de rentrée, sur chacun des campus de notre université, qui vont s'étaler entre mi-septembre et mi-octobre.

Voilà pour les informations de début conseil.

II) Débat relatif aux orientations budgétaires et à la campagne d'emplois 2020

Le Président.- Pendant que Dominique va s'installer et va installer son diaporama, je voudrais en ouverture vous donner quelques éléments sur le contexte dans lequel se prépare cette campagne budgétaire et cette campagne d'emplois 2020 qui vont vous être présentées.

D'abord vous rappeler les marqueurs de grand équilibre financier et budgétaire dont on a parlé au mois de juillet qui confirment une bonne stabilisation avec, en termes d'éléments d'équilibre prévisionnel pour la fin 2019, vous vous rappelez, un compte de résultat prévisionnel positif à hauteur de 2,6 millions d'euros, une capacité d'autofinancement prévisionnelle 2019 à hauteur de 7 millions d'euros, qui est un élément important pour l'investissement, et puis un fonds de roulement prévisionnel au 31 décembre 2019 qui serait à hauteur de 40 millions d'euros.

Tout cela, ce sont des éléments qui sont des éléments positifs et encourageants.

Et je vous redis qu'il faut malheureusement pondérer tout ceci d'un élément d'incertitude et d'inquiétude qui est fort, qui reste le niveau du glissement vieillesse technicité qui est élevé, qui en gros, en moyenne... Je vous donne des chiffres globaux qui sont... qui n'ont une valeur que pédagogique, mais en gros qui est de l'ordre de 2 millions d'euros par an. Qui est une masse financière qui fait boule de neige d'une année sur l'autre et qui a été plutôt raisonnablement financée en 2018, en gros à 50, 60 %.

C'était vraiment, depuis que je suis président, la meilleure année de financement du GVT.

Mais en 2019, nous avons touché la part de GVT 2018 qui a été soignée, mais zéro euro au titre de 2019. Il y aura zéro euro au titre de 2020 et cela, c'est un élément qui est incontestablement un élément d'inquiétude et un élément qui impose beaucoup de sérieux. Beaucoup de sérieux budgétaire.

Alors ce que je vous dis est valable pour toutes les universités françaises. On a des niveaux de GVT qui ne sont pas les mêmes mais, en gros, cette contrainte du GVT, elle pèse.

Pour la CPU, c'est véritablement une priorité et on a convenu en CPU d'une campagne d'information des députés... des parlementaires, des députés La République En Marche qui vont voter le budget dans quelques semaines.

Et donc j'ai rencontré en juillet quatre députés La République En Marche de Côte-d'Or et de Bourgogne pour leur expliquer la situation financière de l'uB, leur expliquer ce que c'est que le GVT et leur montrer à quel point cette non-prise en compte du GVT grève très, très lourdement la capacité des universités françaises à mener une politique qui soit une politique ambitieuse. Voilà.

Donc tout cela, ça a été fait.

Et puis dans ce contexte-là, Dominique va vous présenter les grands éléments, mais sachez que la campagne d'emplois que va vous présenter Stéphanie est une campagne d'emplois qui est une campagne d'emplois qui ouvre de très bonnes perspectives.

Vous verrez que l'on se prépare à recruter probablement un petit peu plus d'emplois... En tout cas, pour les enseignants-chercheurs. Un petit peu plus d'emplois qu'il n'y a de départs en retraite. Cela veut dire que, vous voyez, on a... on met de l'ambition dans cette campagne d'emplois.

Et sachez, c'est une... Avant que Dominique ne s'exprime, que cette campagne d'emplois que l'on va vous proposer, elle va peser, si le conseil d'administration la vote en septembre, elle imprime un surcoût budgétaire de l'ordre de 500 000 euros sur le budget de l'année 2021.

Il n'y aura pas de surcoût significatif en 2020 parce qu'elle ne pèsera que quatre douzièmes sur 2020 et donc cela ne sera pas perceptible.

Par contre, sur 2021, et donc c'est un vrai choix politique, on a décidé d'étoffer nos équipes pédagogiques, voilà... 8 000 étudiants en plus en quelques années... De mettre davantage d'enseignants devant nos étudiants, mais cela sera au prix d'un surcoût que l'on considère acceptable compte tenu de l'équilibre budgétaire mais qui est un véritable choix politique. Voilà.

Donc Dominique, à toi la parole.

M. Delmas. - Merci, Président.

Mes chers collègues, chers amis, très heureux de vous retrouver pour ce conseil d'administration et de vous présenter la répartition grandes masses d'État.

Je vous rappelle que c'est une prévision, aujourd'hui, sur cette répartition grandes masses et que le budget primitif définitif sera voté en décembre avec l'agrégation de l'ensemble des données fournies par les composantes et les laboratoires.

Alors comme l'année dernière, je vais vous présenter tout d'abord les recettes et ensuite viendront les dépenses sur le schéma suivant. Donc vous allez avoir la ligne correspondante, l'année, la proposition que vous avez votée en 2019, et puis donc la proposition 2020 qui... que je vais vous expliciter.

Alors tout d'abord, en ce qui concerne les droits universitaires nationaux en droits spécifiques, vous voyez, nous étions à 4 340 000 en 2019. Ici vous a été réalisé un petit tableau sur l'année donc... des années 2015 à 2019 avec les pré-orientations budgétaires qui ont été votées et le réalisé. Donc vous voyez, on est à peu près, à quelques centaines de milliers d'euros près, assez bons sur les pré-orientations.

Juste quelque chose... Un point important : le nombre de boursiers ici sur ce petit graphique - ici, c'est la ligne bleue, vous voyez - est relativement stable au cours du temps. En revanche, effectivement, comme l'a souligné dans son introduction M. le Président, le nombre d'étudiants n'a cessé de croître depuis 2012.

Lorsque l'on fait les projections pour 2020, c'est-à-dire la rentrée 2020-2021, on estime à environ +2 % l'augmentation du nombre d'étudiants, soit environ +400 étudiants sur la base des 20 351 étudiants non boursiers en 2019. Si vous multipliez cette augmentation de 400 étudiants par la base moyenne des droits universitaires de 200 euros, vous arrivez à 80 000 euros. Si l'on ajoute ces 80 000 euros à l'estimation qui avait été faite en 2019 de 4 340 000, vous voyez, nous arrivons à 4 420 000 euros - il manque un petit zéro en bas sur le calcul. Ce qui fait donc une proposition pour 2020 somme toute raisonnable à hauteur de 4 400 000 euros.

Ensuite vient la CVEC, la contribution vie étudiante et campus, qui était apparue, je vous le rappelle, l'année dernière, qui avait été estimée à hauteur de 875 000 euros.

Je vous rappelle que le montant porté par étudiant est à hauteur de 91 euros. Ça, c'est la note du ministère du 24 avril dernier. La question se pose de savoir combien nous reversera le CROUS, si c'est toujours maintenu à hauteur de 41 euros.

A l'heure actuelle, nous proposons un maintien de cette estimation de la somme qui sera reversée à hauteur de 41 euros par étudiant.

Si l'on compte le nombre de boursiers plus le nombre de non-boursiers cette fois-ci, soit 30 917 étudiants hors IFSI, avec l'augmentation de 2 % d'augmentation des effectifs, nous arrivons ainsi à 31 535 étudiants, auxquels il faut rajouter les IFSI - un peu plus de 1 900 étudiants - ainsi que les IRTESS - à hauteur de 164 étudiants. Ce qui nous fait, vous le voyez, un total de 33 763 étudiants - 6 % qui sont dédiés à la formation continue -, ce qui représente environ 2 020 étudiants. Nous arrivons à une somme totale de 31 650 étudiants.

Si vous multipliez ce nombre d'étudiants par le reversement estimé à hauteur de 41 euros, vous arrivez à une somme de 1 297 650 euros.

Donc nous nous proposons d'augmenter cette estimation de la CVEC, vous voyez, de 875 000 à 1 200 000. On le verra de nouveau, cette CVEC, dans le côté Dépenses au niveau de la répartition juste après.

Donc ce qui nous fait un total des droits universitaires nationaux à hauteur de 5 600 000 contre 5 215 000 pour 2019.

Vient ensuite le transfert socle. Ce transfert socle était estimé en 2019 à 172 459 253 euros.

Comment s'est faite notre estimation pour cette proposition 2020 ? Le point de départ a été la notification définitive 2018, plus la notification prévisionnelle 2019 que nous avons reçue tout début janvier 2019.

Donc si l'on part de cette notification prévisionnelle 2019. En ce qui concerne la masse salariale qui est à hauteur de 174 555 997 euros, auxquels il faut soustraire un certain nombre d'ajustements qui sont justement notifiés dans cette notification prévisionnelle à hauteur de 114 705 euros moins - là encore il faut soustraire - les contrats doctoraux à hauteur de 3 621 384 euros et puis, comme l'a rappelé le Président, le GVT 2018 qui avait été soclé dans ce transfert socle à hauteur de 780 220 euros, cela nous fait ici un total de 171 451 128 euros.

Ensuite vient le PPCR, donc la compensation en 2019 qui était à hauteur de 666 780 euros. Pour 2020, la compensation serait à hauteur de 400 000 euros.

Le GVT, je vous l'ai dit, qui a été intégré au socle pour 2018. Vous voyez, on était à 781 000 euros, soit très loin du GVT de l'établissement qui est à un peu plus de 2 millions d'euros.

Or, pour 2020 il n'y aura pas de compensation de ce GVT, ce qui revient à la charge de l'établissement à hauteur de 2,5 millions d'euros.

Donc vous voyez, on part déjà avec un sérieux handicap dans la construction de ce budget primitif.

La décharge des maîtres de conférences stagiaires à hauteur de 30 000 euros pour 2019 qui est intégrée au socle pour 2020. Pour 2020, à l'heure actuelle, il n'y a pas de notification à ce jour.

Ensuite viennent les moyens nouveaux au titre de la loi ORE pour l'année 2018-2019 ou 2019-2020. Donc on va retrouver :

- l'augmentation de la capacité d'accueil qui est reconduite pour l'année universitaire 2019-2020 à hauteur de 112 320 euros ;
- l'effet « rebond L2 » 2019 : +224 000 euros ;
- le dispositif « oui, si » là encore pour l'année universitaire 2019-2020 à hauteur de 135 598 euros ;
- et puis également une somme qui a été rajoutée là encore pour l'augmentation de la capacité d'accueil à hauteur de 28 800 euros.

Ce qui nous fait, vous le voyez, un total pour le transfert socle de 174 274 248 euros contre 172 459 253 euros en 2019.

Vient ensuite la ligne « contrats doctoraux ». Si vous vous souvenez, dans la présentation que je vous ai faite, nous avons soustrait au transfert socle cette ligne. Elle est stable depuis 2016 à hauteur de 3 621 384 euros. Nous nous proposons donc de maintenir cette somme pour la proposition 2020.

Ensuite vient notre subvention de charges pour service public qui était, elle, estimée à 18 550 834 euros en 2019. Là encore, le point de départ pour effectuer notre proposition a été la notification définitive 2018 plus la notification prévisionnelle 2019 reçue en début d'année. L'on peut regarder au cours du temps qu'il n'y a pas d'évolution depuis 2016.

Notre dotation de fonctionnement, elle est stable. La seule marge qui peut subsister concerne les droits d'inscription de l'ESPE, qui désormais maintenant s'appelle « l'INSPE », qui varie entre 156 000 et 165 000 euros.

Donc nous avons... Nous sommes partis sur une estimation haute mais raisonnable de ces droits d'inscription à l'ESPE à hauteur de 165 000 euros et en se basant sur le maintien de la notification prévisionnelle 2019.

Ce qui nous amène, vous le voyez, à 18 560 731 euros pour la proposition 2020 contre 18 550 834 euros, soit environ 10 000 euros juste supplémentaires concernant cette augmentation des droits d'inscription.

L'OCIM. Je vous rappelle que l'OCIM est une dotation qui est fléchée. Celle-ci donc est reconduite d'année en année à hauteur de 500 000 euros.

Ensuite une nouvelle ligne qui était apparue l'année dernière et qui concerne la mise en accessibilité de locaux et mise en conformité des locaux. Je vous rappelle que c'est une enveloppe qui est fléchée pour le Patrimoine. Cette enveloppe est généralement notifiée dans la dernière notification de la lettre de décembre du... envoyée par le ministère à hauteur de 300 000 euros. Bien évidemment, ces 300 000 euros ici, qui sont affichés au niveau recettes, seront bien évidemment retrouvés au niveau des dépenses sur cette même ligne.

Ce qui nous amène à un total subvention État hors PPP, vous le voyez pour la proposition 2020, à hauteur de 197 256 363 euros contre 195 431 471 euros pour 2019.

Vient ensuite la réserve de précaution. Alors cette réserve de précaution, juste pour rappel, elle avait doublé en cours de l'année 2015. Et depuis 2015, elle est stable à hauteur de 1 080 899 euros. Nous nous proposons donc de la maintenir.

Mais comme vous le savez, l'État est en recherche permanente de moyens supplémentaires et donc il peut être tout à fait envisageable, comme il l'a fait précédemment en 2015, d'augmenter en cours d'année cette réserve de précaution.

Alors de manière donc à pallier cette éventualité mais ne pas non plus trop grever ce budget primitif, vous le verrez dans le cadre des dépenses, nous avons mis comme l'année dernière une petite réserve qui permettra soit de pallier cette augmentation et, comme l'année dernière, si celle-ci n'est pas utilisée – enfin, en tout cas, en ce qui concerne la réserve de précaution -, elle sera redistribuée en direction des composantes.

Ce qui nous fait un total de fonctionnement, vous voyez, pour la proposition 2020, de 196 175 464 euros contre 194 mille... Qu'est-ce que j'ai dit ? 194 millions, pardon, 194 350 572 euros pour la proposition 2019.

Ensuite viennent :

- nos prélèvements récurrents de frais de gestion - 4, 6, 8, 12 % en fonction du type de contrat -, à hauteur de 700 000 euros. C'est une somme qui est à peu près stable au cours du temps ;
- les reversements, notamment les mises à disposition, là encore stables au cours du temps à hauteur de 600 000 euros ;
- le reversement Préciput que nous vous proposons d'augmenter de 300 000 à 350 000.

Alors pourquoi ? Parce que tout simplement, au vu des projets qui sont déjà validés dès le mois d'avril, nous étions déjà à hauteur cette année de 310 000 euros. Donc nous allons avoir une recette qui va être supérieure à celle estimée. Donc de manière à être le plus proche de la réalité cette année, nous nous proposons d'augmenter, vous le voyez, à hauteur de 350 000 euros.

Ce qui nous fait un total « Autres recettes » à hauteur de 1 650 000 euros contre 1 600 000 euros pour 2019.

Lorsque vous additionnez donc ces trois lignes, 5 600 000 + 196 175 464 + 1 650 000 euros, nous arrivons à un total pour la proposition 2020 de 203 425 464 euros contre 201 165 572 euros en 2019.

Comme chaque année, il faut soustraire à ce total l'impact des charges d'amortissement non neutralisables, qui est relativement stable au cours des années, ici estimé pour 2020 à hauteur de 4 465 180 euros.

Ce qui nous fait un total répartition grandes masses en ce qui concerne les recettes pour la proposition 2020 à hauteur de 198 960 284 euros contre 196 753 081 euros pour 2019. Voilà.

Donc nous allons maintenant passer côté dépenses. Je vais procéder de la même manière avec la colonne 2019, ce qui a été voté par le conseil d'administration, et puis la proposition qui vous est faite pour 2020, en commençant tout d'abord par la plus grosse enveloppe en ce qui concerne les dépenses qui est l'enveloppe « masse salariale ».

Comme l'a dit M. le Président, un effort a été fait sur cette masse salariale la faisant passer, vous le voyez, de 172 472 000 en 2019 à 173 848 000 euros pour la proposition 2020. Ce qui représente une augmentation de 1 376 000 euros comparativement à l'année dernière.

L'offre de formation, financée par l'uB qui était de 4 741 000 euros, nous nous proposons de l'augmenter de 436 000 euros, la faisant ainsi passer pour la proposition 2020 à hauteur de 5 177 000 euros. Ce qui nous fait un total, vous le voyez, de 179 025 000 euros contre 177 213 000 euros en 2019.

Vient ensuite le pôle Patrimoine plus les crédits Patrimoine composantes. Donc la ligne qui vous a été présentée en recettes sur la mise en accessibilité et la mise en conformité des locaux - les 300 000 euros que l'on est obligé ici d'afficher également en dépenses -, qui ne varie pas par rapport à 2019.

En ce qui concerne la ligne pôle Patrimoine plus crédits Patrimoine composantes, on passe ici de 5 823 850 euros à 5 659 053 euros.

Donc dans ce qui vous est affiché, il semble que cette dotation diminue. En fait, la dotation du pôle Patrimoine ne diminue pas. C'est simplement qu'il y a un fléchage sur le budget central dans une enveloppe modulable qui sera dédiée au Patrimoine. C'est-à-dire en fait, tout simplement, il y a des actions très spécifiques en direction du Patrimoine qui nécessitent une technicité importante au niveau de l'antenne financière. Et donc c'est pour cela que cette enveloppe est affectée en centrale et pas directement affectée au pôle Patrimoine.

Ensuite viennent les services centraux, donc qui passent de 1 535 000 à 1 548 000.

Alors pourquoi ? Tout simplement, il y a eu 13 000 euros... On s'aperçoit au fil du temps qu'il y a 13 000 euros qui sont... Comment dire ? Affectés, qui sont fléchés au cours du temps et donc de manière à ce que le budget soit plus sincère, nous avons décidé de régulariser ces 13 000 euros et de les inclure dans l'enveloppe « services en cours » puisque de toute manière nous savons pertinemment que ces 13 000 euros seront dépensés en cours d'année sur des actions.

Les UFR. Les UFR étaient à hauteur de 2 332 291 euros en 2019. Nous nous proposons de maintenir cette dotation à hauteur de 2 300 291 euros. C'est un maintien à l'identique de cette dotation. Simplement, est retiré de cette dotation... C'est pour cela que vous n'avez pas le même chiffre dans les deux colonnes. Sont retirés les ECNi pour Médecine qui sont gérées désormais en centrale.

Et puis, ont été ajoutées également dans cette dotation UFR les « Cordées de la réussite » pour l'IUT de Chalon puisque c'est l'IUT de Chalon qui gère celle-ci à hauteur de 3 000 euros. C'est pour cela que vous verrez dans les lignes suivantes, mais je vous le rappellerai, dans les crédits transversaux pédagogiques, ont été supprimés puisqu'ils sont remis au niveau de l'IUT Chalon.

Services communs et généraux, qui étaient à hauteur de 4 353 252 euros. Nous nous proposons de maintenir à l'identique cette dépense.

Alors celle-ci semble augmenter puisqu'ici elle affiche 4 373 252 euros. En fait, cette augmentation correspond uniquement au transfert de 20 000 euros pour le SUAPS car tout simplement, je vous rappelle que le SUAPS est financé par la CVEC.

Or, la CVEC a l'obligation de ne financer que des actions en direction des étudiants.

Or, pour le SUAPS, vous savez qu'il y a une autre partie pour le personnel et cette partie pour le personnel correspond à 20 000 euros.

Donc nous sommes obligés de retirer les 20 000 euros et de les affecter aux services communs et généraux puisque la CVEC ne peut pas financer le SUAPS pour les actions à destination du personnel.

Recherche pôle Documentation. Donc là encore, un maintien à l'identique des dotations à hauteur de 47 500 euros.

Recherche pôle Culture à hauteur de 108 900 euros. Ceci ne change pas par rapport à 2019.

Pour les laboratoires, là encore, un maintien à l'identique des dotations à hauteur de 2 291 000 euros.

Je vous rappelle ici que c'est l'enveloppe globale qui est affectée pour la dotation des laboratoires. Ensuite bien évidemment, c'est la COMUE, avec la clé de répartition qui va ensuite dispatcher les dotations pour chacun des laboratoires. Là ici, c'est l'enveloppe globale à destination des laboratoires.

Recherche pôle Patrimoine, là encore un maintien à l'identique des dotations à hauteur de 1 150 000 euros.

Pour la Recherche DNUM, maintien à l'identique à hauteur de 90 250 euros.

Les crédits transversaux Recherche à hauteur de 446 000 euros qui diminuent donc de 13 000 euros par rapport à l'année 2019.

En fait, il s'agit de l'enveloppe « gouvernance scientifique » qui est à discrétion du Président pour des actions très momentanées sur des actions qui peuvent survenir comme, par exemple, un appareil scientifique. Quand il y a un gros appareil scientifique qui tombe en panne, il faut réagir très rapidement. Cela permet de prendre directement sur notamment cette enveloppe.

Les crédits transversaux Autres. Alors vous voyez ici, ils passent de 2019... On était à 471 038 euros. Ils passent sur la proposition 2020 à 721 038 euros. Alors dans cette enveloppe en fait, on va retrouver les crédits de la réserve de précaution.

Je vous ai dit : « Cette réserve de précaution, elle peut augmenter suite à une décision de l'État ». Elle ne représente quand même néanmoins que 0,29 % du budget grandes masses. Donc ce qui veut dire ici que, vous voyez, s'il y a quelque chose qui se passe qui est très important, le budget grandes masses peut très vite se retrouver en déséquilibre.

Et puis dans cette enveloppe, on va retrouver deux actions qui sont fléchées, qui est l'action sur la DNUM à hauteur de 150 000 euros et des actions fléchées sur le Patrimoine à hauteur également de 150 000 euros.

Les crédits transversaux pédagogiques. Ici la ligne a été supprimée puisqu'ils correspondent en fait aux « Cordées de la réussite », qui était de 3 000 euros et qui est désormais affectée à l'IUT de Chalon puisque c'est lui-même qui les gère. C'est beaucoup plus simple ainsi.

Et puis vient la dernière ligne qui est la CVEC.

Donc je vous rappelle quand même que la CVEC... la répartition de la CVEC qui sera présentée au conseil d'administration fera suite à une commission qui est

présidée par la Vice-présidente Vie étudiante. Juste pour rappel ici, sur l'année 2019, il y avait 875 000 euros qui étaient répartis sur :

- le SUAPS à hauteur de 200 000 euros ;
- le FSDIE à hauteur de 400 000 euros ;
- le CPSU à hauteur de 150 000 euros ;
- le pôle Culture Atheneum à hauteur de 65 000 ;
- et la P'tite Fac également à hauteur de 60 000 euros.

Vous avez vu l'estimation de la CVEC, elle passerait pour 2020 à hauteur de 1 200 000 euros.

Pour le SUAPS, il faut retirer les 20 000 euros en moins car il y a... car cela ne finance que des dépenses pour les étudiants et non pas pour le personnel, donc qui représentent 20 000 euros.

Le FSDIE, 400 000.

Le CPSU, nous proposons d'augmenter à hauteur de 310 000 euros pour deux postes... pour financer deux postes de médecins car le CPSU se trouve en forte difficulté devant la très forte demande des étudiants et l'afflux massif des étudiants.

Le pôle Culture Atheneum à hauteur de 65 000 euros.

La P'tite Fac à hauteur de 60 000 euros.

Ce qui reste. Il restera à ventiler par la commission 185 000 euros et cette ventilation sera soumise bien évidemment au conseil d'administration.

Lorsque l'on effectue la somme de ces dépenses pour la proposition 2020, vous le voyez, nous arrivons à un total de 198 960 284 euros contre 196 753 081 euros en 2019, ce qui nous permet ici d'arriver à l'équilibre de répartition grandes masses à hauteur donc de 198 960 284 euros.

Le Président.- Merci Dominique, c'était bien clair.

Et tout ceci maintenant vous est proposé pour commentaire ou questionnement.

Alors Peggy et puis Sébastien ensuite.

Mme Cénac-Guesdon.- Merci.

Donc j'ai deux questions.

La première concerne l'offre de formation. Donc la dépense a été réévaluée. Comment a été fait le calcul ? Est-ce qu'il tient compte des effectifs étudiants ?

M. Delmas.- Voilà.

Mme Cénac-Guesdon.- Et pourquoi, du coup, il n'y a pas eu aussi une augmentation des dotations d'UFR en corrélation ?

M. Delmas.- Alors la dotation UFR. La dotation UFR, c'est la dotation UFR « fonctionnement des UFR », d'accord ? Ce n'est pas l'offre financée par l'uB, d'accord ? Ce sont deux choses différentes.

L'offre de formation effectivement tient compte du nombre d'étudiants. Donc c'est une estimation des +400 et quelques mille euros que je vous ai présentés.

En ce qui concerne la dotation des UFR, c'est la dotation de fonctionnement qui avait déjà été réévaluée l'année dernière. Voilà.

Après, l'augmenter entraînera un...

Mme Cénac-Guesdon.- L'augmentation des étudiants a aussi un impact sur le fonctionnement des UFR. Pas dans les mêmes proportions que sur l'offre de formation, mais cela a un impact quand même.

M. Delmas.- Cela a un impact, effectivement.

Mme Cénac-Guesdon.- La deuxième question concerne les droits d'inscription pour les étudiants étrangers. Qu'est-ce que vous avez prévu pour 2020 ?

Le Président.- Ça, c'est une bonne question. Ça, c'est une excellente question.

Vous savez que la délibération que l'on a prise l'an dernier était une délibération qui valait pour un an. Je pense que... Il nous était demandé de délibérer sur un an. C'était l'État qui nous demandait de délibérer pour un an.

Je pense que pour l'année universitaire qui va s'ouvrir, la décision devra être prise avant le mois de mars. Donc il faut qu'elle soit prise dans les... dans l'automne qui vient. On ne peut pas décider tardivement, on n'aura plus de conseil d'administration à partir de fin janvier. Donc il faudra que l'on prenne la décision.

On va rester sur la même politique pour l'année qui vient. Et puis ensuite, il faudra voir comment se reconstruisent les équilibres et les équipes.

L'équipe suivante verra comment il convient ou il ne convient pas de faire évoluer cette politique. En tout cas, pour l'année universitaire qui viendra, l'année suivante, on restera sur la même stratégie.

Denis et puis ensuite Sébastien.

M. Hameau.- C'était Sébastien.

Le Président.- Sébastien, Sébastien. Oui, Sébastien avait déjà...

M. Chevalier.- Deux...

Alors une première pour rebondir sur ce qui vient d'être dit. On n'a pas du tout d'information du ministère par rapport à... Tu nous avais dit qu'il y avait des... La ministre avait un peu... Comment dire ? Elle avait été plus souple par rapport aux droits d'inscription des étudiants extracommunautaires. Et donc tu attendais peut-être une évolution au cours de l'année. Il n'y a eu aucune information...

Le Président.- Non.

M. Chevalier.- ...ou les échanges avec les CPU ne permettent pas d'être optimiste par rapport à un retour en arrière du ministère ?

Le Président.- Non. A ce stade-là, je n'anticipe pas véritablement de retour en arrière. Je pense que la situation me paraît être figée, en tout cas dans l'esprit des pouvoirs publics.

M. Chevalier.- D'accord.
Deux...

Le Président.- Pardon.

Concrètement, cela veut dire que ce sera à nous, à terme, de définir notre stratégie. Et on voit bien actuellement que beaucoup d'universités sont en train d'évoluer sur ce terrain des droits d'inscription pour les étudiants extracommunautaires.

Il y a des universités... Chacune a sa stratégie. Il y a des universités qui décident d'avoir des politiques adaptées à la territorialité. Il y a des universités qui disent : « On maintient les droits nationaux pour les étudiants francophones mais on les augmente pour les autres ». Il y a des universités qui décident de maintenir à l'identique pour le cycle Licence mais d'augmenter pour le cycle Master.

Donc on voit actuellement se dessiner... Et puis il y a des universités qui restent, comme on l'a fait nous, sur les droits nationaux. Voilà.

On voit actuellement se dessiner des politiques qui vont être très individualisées en fonction des établissements et en fonction des stratégies que souhaitent mener les établissements.

M. Chevalier.- C'est malheureusement, je pense, ce que visait le ministère.

Le Président.- Tout à fait.

M. Chevalier.- Et du coup, il y a moins d'union nationale pour défendre collectivement...

Le Président.- Tout à fait.

M. Chevalier.- ... un retour en arrière par rapport à cette loi qui est un non-sens complet. Et d'ailleurs moi, j'attends avec beaucoup d'attention l'impact que cela aura sur le niveau d'inscriptions des étudiants extracommunautaires à l'échelle nationale dès cette rentrée.

Le Président.- Tout à fait.

Alors pour l'instant, on n'a pas les chiffres. On attend encore.

M. Chevalier.- Deux questions un peu plus techniques.

Je n'ai pas compris la diminution au niveau de la recherche. Il y a une des lignes où il y a une diminution que tu... Il y a un carré qui apparaissait, je n'ai pas compris pourquoi.

M. Delmas.- Alors Laboratoires, cela ne change pas.

M. Chevalier.- Non, c'est au niveau, je pense, plutôt du pôle Recherche.

M. Delmas.- Alors attends, on va les reprendre.

Donc Recherche pôle Documentation, cela ne bouge pas.

M. Chevalier.- Vas-y, plus bas.

M. Delmas.- Recherche pôle Culture non plus. Laboratoires non plus. Recherche pôle Patrimoine, cela ne bouge pas. Recherche DNUM, cela ne bouge pas.

M. Chevalier.- Voilà, celle-ci.

M. Delmas.- Oui. Là, c'est...

M. Chevalier.- C'est une petite somme mais...

M. Delmas.- Voilà, c'est une petite somme. C'est l'enveloppe du Président, en fait. Qui diminue, qui... Voilà, pour... Voilà, pour arriver à l'équilibre.

Le Président.- Non, c'est...

M. Delmas.- C'est une reventilation.

Le Président.- Ce n'est pas l'enveloppe du Président.

M. Delmas.- Oui, enfin « l'enveloppe »...

Le Président.- C'est une masse financière non ventilée *a priori* et qui permet de faire face à des situations d'urgence liée à...

M. Delmas.- Bien sûr, d'urgence, voilà.

M. Chevalier.- D'ajuster ou d'accompagner un projet ou un colloque. Enfin, je ne sais pas...

Le Président.- Oui, qui est lié...

M. Chevalier.- ... mais quelque chose qui est lié à la recherche.

M. Delmas.- Un appareil qui tombe soudainement en panne, cela permet de réagir tout de suite, quoi.

M. Chevalier.- D'accord.

M. Delmas.- Oui, ce n'est pas l'enveloppe...

M. Debeaufort.- Ce n'est pas le Président...

M. Delmas.- Ce n'est pas le Président qui a son enveloppe...

(Rires)

M. Chevalier.- Et une question. Dans les recettes, moi je m'attendais à ce que l'on soit plus ambitieux, notamment dans les recettes de formation continue ou de FTLV, dans la mesure où ce que j'avais compris de ce que Gilles Brachotte nous avait expliqué, la loi Avenir devrait impacter positivement en termes de recettes propres l'établissement, en termes de ventes de formation vis-à-vis des salariés d'entreprise. Il ne me semble pas l'avoir vu...

M. Delmas.- Alors, tout à fait.

M. Chevalier.- ... dans le document.

M. Delmas.- En fait, tout ce... En fait là, c'est uniquement la répartition grandes masses État.

On abordera cette enveloppe au moment de l'agrégation du budget définitif qui sera présenté en décembre avec justement toutes ces estimations. À la fois l'estimation donc, Formation continue mais également de laboratoires, plateformes, etc.

M. Chevalier.- D'accord.

Donc ce qui veut dire que les 198 millions actuels, c'est à ce stade-là, mais bien évidemment, il faudra tenir compte des recettes propres anticipées...

M. Delmas.- Exactement.

M. Chevalier.- ... et donc on aura un budget...

M. Delmas.- Beaucoup plus haut.

M. Chevalier.- Voilà, à la hausse lors de la phase définitive...

M. Delmas.- Tout à fait.

M. Chevalier.- ... de décembre.

M. Debeaufort.- Juste un premier élément par rapport à la rentrée qui s'annonce. Les infos sont plutôt rassurantes en termes de recettes en formation continue. On est plutôt sur une augmentation liée aux suites de la réforme, la loi Avenir, en particulier sur l'apprentissage.

Le Président.- Denis.

M. Hameau.- Oui, moi j'avais deux remarques.

Une sur les étudiants extracommunautaires, étrangers, enfin... Pour la Métropole en tout cas, nous sommes clairs : nous considérons que c'est une erreur politique majeure d'avoir fait ce choix-là qui est finalement d'augmenter les droits d'inscription puisque c'est une perte d'attractivité pour notre pays.

Deuxièmement, concernant le GVT, je pense qu'il faut à la fois solliciter les députés de La République En Marche, mais ils ont un peu l'habitude de marcher au pas.

Et il faudra aussi solliciter à mon sens les autres groupes parlementaires puisque... Y compris les sénateurs si vous voulez vraiment mener le débat.

Puisque c'est la technocratie qui dirige le pays depuis deux ans, il serait utile de le mener politiquement. Voilà.

Le Président.- Merci.

D'autres interventions sur cette première présentation ?

Philippe Salvadori.

M. Salvadori.- Oui, très rapidement.

C'est pour aller dans... Toujours sur ce problème des droits et donc du coût des études, d'ailleurs pour... « étrangers », « extracommunautaires » comme « communautaires », pour prendre ce mot horrible...

Vous avez sans doute vu comme moi passer des dépêches sur l'attractivité très nettement accrue des universités allemandes et je m'en remets aux journalistes spécialistes qui disent... qui soulignent deux choses : d'une part, la très haute qualité des universités allemandes, globalement mieux placées dans les différents classements que nous, et puis aussi le faible coût des études.

Donc l'argument qui nous est servi, y compris pour l'augmentation des frais de scolarité pour les étudiants français, qui est de dire que l'attractivité et la qualité ressenties sont liées au prix le plus élevé possible que l'on paye, ne me semble pas très pertinent.

Enfin, en tous les cas, les règles que l'on constate aujourd'hui d'attractivité internationale montrent que... Jusqu'à présent, la France était aussi bien placée que l'Allemagne, qu'elle... J'espère qu'elle le restera. Mais que c'est aussi en partie lié à une politique de soutien aux universités publiques, qui maintient très bas les frais d'inscription. Voilà.

Le Président.- C'est...

M. Salvadori.- C'est un élément purement informatif.

Le Président.- Non, non, mais c'est...

M. Salvadori.- Puisque vous l'avez déjà noté.

Le Président.- À l'heure où il y aura probablement des choix de modèle de société et des choix de modèle académique et de modèle économique de l'enseignement supérieur, il est clair que le modèle allemand, qui est finalement assez proche à beaucoup d'égards du modèle français, est un modèle qui semble conjuguer effectivement beaucoup de qualités et qui effectivement, en termes d'attractivité internationale, globalement... L'Allemagne vient de passer devant la France. Et ça, c'est quelque chose qui est tout à fait réel.

Et donc, quand il s'agira de discuter de grand modèle économique de l'enseignement supérieur, il est certain... Et sur la science. Là, on parle de pédagogie, d'accueil d'étudiants, mais sur le plan de la qualité de la recherche fondamentale, l'Allemagne est également extrêmement bien positionnée donc sur un modèle qui est un modèle effectivement qui est très largement service public, en fait. Très largement. Cela, c'est indéniable.

Oui, je ne me rappelle plus votre prénom ?

Mlle Privé.- Mademoiselle Privé. Clara.

Le Président.- Clara, Clara. Allez-y.

Mlle Privé.- Question. M. Chevalier évoquait tout à l'heure les chiffres au niveau national de la baisse des demandes des étudiants étrangers envers...

Est-ce que l'on a déjà des retours sur notre université ? Je ne sais pas si cela avait déjà été fait ou autre ? Et si on ressent un impact, nous, sur les demandes des étudiants étrangers ou pas ?

Le Président.- Je n'ai pas de chiffres. Tu...

M. Debeaufort.- Non, mais sur les candidatures, on a bien une baisse, mais on n'a pas encore les chiffres, je veux dire... d'observatoire sur cela.

Mlle Privé.- Et est-ce qu'ils nous seront communiqués ? Peut-être dans l'année ? Cela pourrait être intéressant au vu de la mesure.

Le Président.- Tout à fait, tout à fait. Cela sera sûrement très intéressant.

Alors ce qui sera sûrement très intéressant... Alors après, chaque université a sa typologie et aussi son territoire, son attractivité propre. Mais cela sera sûrement très intéressant de regarder en fonction de la politique menée par les différentes universités françaises comment évoluent les données de l'attractivité. Cela, c'est tout à fait clair.

Sur une année, cela ne sera pas facile. La première année, la plupart des universités ont mené la même politique, comme nous. Mais on voit que c'est en train de changer. Alors on voit que pour la deuxième année, il y a des politiques un petit peu différentes qui se mettent en place. Et cela sera sûrement très intéressant de corrélérer à l'attractivité réelle dans les années qui viennent, tout à fait.

En tout cas, nous, quand on aura les chiffres, on pourra les commenter ensemble en CA. Pas de difficulté, bien sûr.

Bien, sur ces questions budgétaires, on a fait le tour ? Vous êtes tous correctement informés ?

Donc, comme le disaient Frédéric et Dominique, donc tout cela, c'est la partie État de notre budget. À partir de... On va donc le soumettre à délibération fin septembre.

Quand cela sera... Si c'est validé par le CA, les différents services et composantes et laboratoires seront informés de leur proposition de dotation sur la part État.

À ce moment-là, ils vont agréger leurs prévisions de ressources propres et c'est cela qui nous amènera au vote du budget définitif fin décembre.

Et donc c'est là que l'on aura notamment la formation continue, les crédits de recherche, enfin tout un ensemble d'autres grandes grandeurs financières.

Et en gros, vous vous rappelez, l'exécuté budgétaire sur le résultat comptable, il est de l'ordre de 235-240 millions d'euros à peu près.

Donc vous voyez, il y a à peu près 40 millions d'euros qui viennent s'ajouter sur les différentes masses financières qui correspondent aux ressources propres. C'est à peu près cela.

Et donc là, ce qui est intéressant, c'est que l'on voit bien là aussi la part de la masse salariale dans notre budget.

Vous voyez, sur la part État, 198 millions. Sur ces 198 millions, on a 174 millions qui sont de la masse salariale. Cela montre bien la prégnance de la masse salariale dans un budget universitaire.

C'est la même situation dans la plupart des grands opérateurs de l'État ou des entreprises également. Voilà.

Et donc...

Oui, Cédric.

M. Clerc.- C'est simplement pour savoir si vous pourrez nous faire passer le document ici. Le document de travail ou quoi ? Parce que c'est assez difficile de prendre toutes ces notes.

Le Président.- Oui, oui. Bien sûr.

M. Clerc.- Merci.

Le Président.- De toute façon, vous l'aurez... Parce que cela ne va plus changer, ça, Dominique ?

M. Delmas.- Non, non, non.

Le Président.- Vous l'aurez avec les documents...

Mme Khatri.- On vous fera un dossier pour le CA de fin septembre.

Le Président.- Pour le CA de fin septembre, vous l'aurez. Vous aurez tout cela. De façon plus détaillée puisque vous aurez l'éclatement des différentes lignes. Mais vous l'aurez pour le CA de fin septembre.

Donc on va passer au deuxième volet qui est le volet « campagne d'emplois » et c'est Stéphanie qui va nous rejoindre pour vous présenter les grands équilibres de la campagne d'emplois 2020.

Mme Grayot-Dirx.- Bonjour à tous déjà.

Donc comme je l'ai fait hier pour la réunion des directeurs de composante et directeurs de laboratoire, je vais vous présenter maintenant les grandes orientations pour la campagne d'emplois pour 2020, sachant qu'il s'agit d'une synthèse avec beaucoup moins de diapos que ce que vous venez de voir pour la partie budget. Synthèse des discussions qui ont eu lieu ces derniers mois avec les directeurs de composante, leurs responsables administratifs et les directeurs de laboratoire.

Donc comme cela se fait habituellement, nous avons tenu des dialogues d'objectifs et de moyens au printemps. Donc c'est un dialogue qui se fait en plusieurs étapes évidemment avec des projets, des propositions, des contre-propositions et un dialogue constant jusqu'à encore ces derniers jours.

Donc ces réunions se sont tenues dans un contexte un peu particulier puisque l'on se place dans la perspective de sortie du plan de retour à l'équilibre financier, tout en ayant évidemment la contrainte de ne pas obérer la situation de l'établissement.

C'est une contrainte pour nous d'autant plus forte que vous savez que des élections vont se tenir dans quelques mois à l'université et que nous avons le souhait de transmettre un établissement dans la meilleure situation possible et en ne prenant pas des décisions qui aient des conséquences trop difficiles à gérer pour la prochaine équipe puisque, comme l'a rappelé le Président tout à l'heure, les décisions que l'on prend aujourd'hui auront un impact financier en 2021. Donc il faut que l'on ait, nous, le sens des responsabilités pour ne pas prendre des décisions qui seraient trop difficiles à assumer.

Pour autant, nous avons tous bien conscience des difficultés qui sont celles de la plupart des composantes en lien avec notre situation budgétaire et il a donc fallu trouver un équilibre entre des publications plus nombreuses pour faire face aux besoins.

Comme l'a rappelé le Président, nous avons connu, comme beaucoup d'universités, une augmentation constante du nombre d'étudiants.

Nous avons aussi des chercheurs qui font un travail de grande qualité et qu'il faut soutenir, le tout étant porté par des personnels BIATSS qu'il faut également soutenir et accompagner.

Donc avec toutes ces contraintes, nous avons essayé de prendre les meilleures décisions possibles en jouant avec différents critères dont j'ai rappelé certains sur la diapo ici.

La prise en compte des gels qui avaient été précédemment effectués sachant qu'évidemment, il y a des situations qui ne sont pas équivalentes d'une composante à l'autre : ce ne sont pas les mêmes effectifs de départ, ce ne sont pas les mêmes départs au même moment.

Et comme cela a été rappelé encore hier, je le redis aujourd'hui, nous avons des petites campagnes d'emplois, ce qui ne nous permet pas forcément, sur une seule campagne, de lisser les iniquités que les années ont pu créer entre les composantes. Il faut du temps pour rétablir des équilibres et cela ne peut pas se faire sur deux ou trois campagnes, il faut plus de temps que cela.

C'est aussi pour cela que l'on travaille avec les composantes sur une gestion pluriannuelle.

En dépit du contexte que je viens de rappeler, c'est-à-dire un contexte d'élections à venir, nous avons quand même souhaité poursuivre dans l'idée d'un dialogue pluriannuel. Donc quand on... je présenterai la campagne d'emplois détaillée à la fin du mois de septembre, je proposerai quand même, en dépit des élections à venir, au conseil d'administration de se prononcer sur quelques priorités pour 2021.

Les prochains conseils d'administration pourront toujours défaire ce que nous aurons fait au mois de septembre, mais notre souhait, c'est quand même de pointer quelques emplois que nous ne pouvons pas proposer dès 2020 mais qui nous semblent quand même importants de souligner et de prioriser pour 2021.

Globalement et avant de vous présenter des diapos pour les BIATSS et ensuite pour les enseignants, enseignants-chercheurs, la grande ligne qui... que nous avons suivie, c'est que pour les enseignants, enseignants-chercheurs, il y avait quand même beaucoup de gels. Donc nous avons souhaité proposer une campagne avec des publications en nombre bien plus important que ces dernières années.

Pour les BIATSS, nous avons peu gelé et proposé beaucoup d'emplois en publication différée. Nous avons maintenu *grosso modo* la situation. Donc un petit *pool* d'emplois qui sont gelés - 14 de mémoire, mais cela sera sur la diapo suivante - et on reconduit à peu près à l'identique la situation antérieure, avec une légère augmentation du nombre de publications.

Je vais vous montrer cela tout de suite :

- 20 emplois vacants proposés à la publication - soit au mouvement, soit aux concours ;
- un nouveau volet d'emplois sont publiés... proposés en publication différée, ce qui signifie que les postes vont être pourvus, mais par des contractuels ;
- un stock d'emplois gelés qui est de 14, qui est à peu près maintenu à l'identique par rapport à l'année antérieure ;
- et un certain nombre de moyens nouveaux qui sont accordés parce que les DOM, et plus globalement, chaque fois l'année écoulée permet d'identifier un certain nombre de besoins qui jusque-là n'étaient pas pourvus et nous avons souhaité pourvoir à ces besoins.

Evidemment, dans un premier temps, ce sont des CDD et ensuite l'évolution de l'université pourra amener éventuellement sur ces emplois nouveaux à mettre plus tard des titulaires. Mais pour le moment, ce sont donc des contractuels qui vont être accueillis.

Il n'y a que deux diapos ensuite. Donc ce que je vous propose, c'est de poursuivre la lecture de ces diapos et puis de répondre à vos questions dans la foulée.

Pour les enseignants, enseignants-chercheurs, donc nous étions au tout début des dialogues d'objectifs et de moyens sur un... à peu près 35 emplois nouvellement vacants. Finalement, il y en a 38. Et face à ces 38 emplois nouvellement vacants, nous vous proposons 42 publications : 10 PR, 20 MCF et 12 PRAG.

Nous avons eu une attention toute particulière sur les postes de maître de conférences, puisque l'année passée il y en avait peu, l'année d'avant également. Donc on a souhaité cette année donner un coup de pouce du côté des maîtres de conférences, tout simplement pour permettre à nos docteurs et puis ceux des autres universités de venir sur un poste de maître de conférences ou d'accueillir aussi en mutation des collègues déjà maîtres de conférences. Donc là, il y a une augmentation assez significative, globalement évidemment, du nombre d'emplois proposés à la publication.

Il y a aussi à noter un... On a tenu un engagement vis-à-vis de Chalon puisque l'on ouvre un département Carrières Juridiques... C'est cela ? C'est « Carrières Juridiques » ? Je ne sais jamais. Carrières Juridiques qui est donc une création à Chalon et qu'il faut soutenir. Donc il y a une création là-bas.

Nous avons 48 postes qui restent gelés, sachant qu'il y en avait plus les années passées. Donc il y a un petit dégel sur quelques postes tout de même mais on voit que l'on est passé de 60 en 2018 à 48. C'est le chiffre qui sera proposé à votre attention dans quelques semaines.

49 publications différées, donc ce qui signifie que sur ces emplois-là, il y aura une personne, soit un ATER soit un contractuel type second degré.

Et puis donc comme je l'ai indiqué tout à l'heure, sur quelques cas particuliers, nous proposerons, simplement oralement, de prioriser ces emplois pour 2021.

En guise de conclusion, simplement quelques mots pour remercier les services qui ont beaucoup travaillé comme les années passées sur cette campagne d'emplois.

Un mot de remerciement aussi pour les directeurs de composante, les responsables administratifs et les directeurs de laboratoire.

Le dialogue est parfois tendu mais c'est bien normal, surtout en sortie de PREF. Mais je crois qu'il a toujours été constant et de qualité, cette année comme les années passées. Nous avons des dialogues francs, parfois musclés, mais qui sont toujours fructueux.

M. Debeaufort.- Et parfois détendus, aussi.

Mme Grayot-Dirx.- Et parfois détendus aussi, oui. Quand même.

Et nous serons, bien entendu, et comme nous l'avons été ces derniers mois et ces dernières années, attentifs.

Il y a toujours des évolutions qui peuvent survenir, y compris au dernier moment. Et même en ayant envoyé les documents déjà au comité technique, je pense éventuellement à quelques ajustements, d'ici à ce que nous nous rencontrions pour discuter de cette campagne d'emplois.

Il y a aussi toujours des cas particuliers pour lesquels évidemment nous sommes disponibles et nous avons le souci d'accompagner les personnels, et en particulier les personnels contractuels.

Nous en avons beaucoup et il faut accompagner ces personnels et les composantes et services qui les accueillent puisqu'il y a un certain *turnover* qui existe et qui est parfois lourd à gérer pour tout le monde compte tenu du fait que l'on ne peut pas garder ces contractuels longtemps chez nous, en tout cas pour le moment.

Et il faut voir comment on applique cette... la nouvelle loi qui va concerner la fonction publique et qui pourra peut-être aussi apporter un petit peu de souplesse de ce côté-là.

Mais en attendant, nous, notre rôle en tout cas est d'accompagner les composantes et les services dans la gestion de ces personnels, et en particulier au niveau contractuels.

Je suis disponible pour répondre à vos questions.

Le Président.- Voilà, merci Stéphanie.
Emmanuelle Vennin veut intervenir.

Mme Vennin.- Merci.

Merci pour la présentation. C'est plutôt positif de voir que l'on va avoir un peu de recrutement l'année prochaine.

Mais moi j'avais une question surtout par rapport à une inquiétude qui émane de nos laboratoires de recherche notamment, et puis des UFR, sur le fait que l'on a pas mal de jeunes et de moins en moins jeunes chercheurs qui sont maîtres de conférences, qui sont HDR pour la plupart, qui travaillent bien, beaucoup. Et c'est vrai que je me fais un peu porteur de cette inquiétude parce que je ne sais pas quelle est la stratégie qui va être menée par notre entreprise... par notre université - pardon pour le lapsus - dans les années à venir... Pardon...

De façon à prendre cela en compte, parce que voilà, ils risquent de partir.

Je trouve cela vraiment dommage que l'on se prive de chercheurs brillants au sein de notre université.

Alors je ne sais pas si l'on peut aborder le problème des 46-3°, de possibilités d'évolution de carrière pour eux, parce que cela devient vraiment...

Enfin, je suppose que vous avez cela en tête.

Merci.

Mme Grayot-Dirx.- Oui, alors on a toujours essayé de mettre au moins quelques emplois de PR dans chaque campagne d'emplois.

C'est vrai que cette année, on a été plus attentif aux emplois de maîtres de conférences mais parce que voilà, les deux dernières années, il n'y avait vraiment eu pas beaucoup de postes. Donc on avait le souci de donner un vrai coup de pouce sur les maîtres de conférences.

Mais pour autant, il y a quand même 10 postes de PR qui sont mis dans cette campagne, donc c'est...

Évidemment, à l'échelle de l'université, cela ne paraît pas beaucoup, mais sur une campagne d'emplois, c'est quand même beaucoup.

Et il y en avait eu aussi ces dernières années. Après, l'avenir... Je ne peux pas m'engager pour le mandat d'après. Le mandat va s'arrêter dans quelques mois mais j'espère que l'université aura toujours le souci de mettre des emplois de PR.

Et en ce qui concerne la stratégie de promotion interne, c'est quelque chose qui peut tout à fait être discuté en DOM et on peut garder des emplois de PR pour les mettre... pour permettre des promotions internes.

Après, c'est une vraie stratégie... C'est à discuter.

M. Debeaufort.- On l'a fait.

Mme Grayot-Dirx.- On l'a fait.

M. Debeaufort.- On l'a fait. On l'a fait régulièrement.

Mme Grayot-Dirx.- On l'a fait régulièrement, y compris dans ma propre composante. Donc je... Il faut que cela soit une stratégie assumée de la composante et cela se discute en DOM et c'est possible.

Le Président.- Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Merci.

Donc il y a deux choses.

La première chose. En fait, les collègues élus au comité technique ont transmis les documents que vous leur avez transmis pour le CT prochain et *a priori* je n'ai pas les mêmes chiffres. Donc je souhaiterais savoir si c'étaient ces chiffres-là qui sont toujours d'actualité ou si c'est ceux du comité technique qui sont actualisés.

Plus précisément, pour les emplois proposés à la publication, j'avais noté 6 PR, 15 maîtres de conf' et 10 PRAG dans les documents du comité technique.

C'est une erreur de ma part peut-être, mais...

Et donc ce n'est pas les mêmes chiffres que l'on a pour les documents du CT.

Et ma deuxième remarque concerne donc l'asymétrie de traitement entre les postes de maîtres de conférences PR et puis les postes BIATSS.

Nos collègues BIATSS souffrent tout autant que nous de l'augmentation des effectifs étudiants et des conditions de travail, donc je trouve un peu injuste de laisser complètement stable pour les BIATSS et d'augmenter le nombre de postes d'enseignants.

Le Président.- Il y a une différence qui est quand même significative, c'est que chez les BIATSS, il n'y a pas... le nombre de gels véritablement est très limité par rapport aux gels chez les enseignants.

M. Debeaufort.- Sur les BIATSS, des gels francs avec non-remplacement de la fonction par un contractuel, il y en a eu très, très peu comparé aux enseignants.

Quand, sur les enseignants, on dit « poste gelé », il n'y a personne sur le poste, ni vacataire ni contractuel.

Donc il y a cela aussi à garder à l'esprit.

Je suis d'accord...

Mme Grayot-Dirx.- Les conditions de travail...

M. Debeaufort.- ...il y a asymétrie.

Mme Grayot-Dirx.- ...des contractuels BIATSS...

M. Debeaufort.- Je suis d'accord aussi.

Mme Grayot-Dirx.- ...ce n'est pas satisfaisant non plus.
Merci.

Le Président.- Cédric.

M. Clerc.- Je ne peux que m'associer à ce que dit Peggy.

Les contractuels... Alors parler de gel ou pas de gel, c'est une chose parce que de toute façon, du travail, il y en a plus qu'il n'en faut pour chacun à l'université. Mais enfin, dire que l'on se satisfait de mettre des contractuels, c'est quand même un petit peu fort.

On connaît les conditions de précarité à l'université, c'est-à-dire qu'au bout de trois ans, vous n'en voulez plus, vous les mettez dehors.

L'accompagnement, je veux bien qu'il y ait un effort, mais pour rencontrer beaucoup de contractuels, il n'est peut-être pas à la hauteur à laquelle il devrait être. Voilà.

Notamment parfois pour trouver un autre poste sur l'université aussi et en prolongeant la durée au-delà de trois ans.

Et puis les conditions de rémunération, quoi. Parce qu'on les... En fait, on a renforcé la précarité.

Je veux bien que l'on parle de GVT, mais des recrutements... On voit en contractuels beaucoup de jeunes aussi arriver ou de personnes qui n'ont pas de carrière dans la fonction publique et qui auraient... qui ne vont pas grever le budget tant que cela en étant plutôt « titulaire » que « contractuel ».

Donc les personnels BIATSS auront aussi beaucoup été attaqués par ces différentes campagnes d'emplois. Et cette année, on ne part pas non plus vers quelque chose de très reluisant.

Donc on a aussi reçu - donc comme je fais partie du comité technique et le SNPTES est présent également en comité technique - les documents et on n'a pas cette synthèse encore en termes de...

Mme Grayot-Dirx.- Si, si... Si, si. Alors celle qui est sur la diapo, pardon mais cela me permet de répondre à Peggy, puisque l'on a vérifié quand même. J'ai eu un moment de doute, mais non, c'est bon.

Dans le document alors, qui concerne les enseignants, enseignants-chercheurs, vous avez un tableau de synthèse.

Pardon pour les autres qui n'ont pas les documents du CT, mais il y a deux colonnes, et la publication à l'identique et la publication avec une requalification, par exemple. Et ce sont des publications dans les deux cas. Ça globalise, c'est les 42...

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

Mme Grayot-Dirx.- ... et ensuite vous avez le « dont 11 requalifications », c'est le deuxième bloc du tableau, OK ?

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

Mme Grayot-Dirx.- Donc les chiffres sont les mêmes.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

M. Clerc.- Donc la synthèse dont je parlais, c'est celle qui est affichée ici, en fait, que l'on n'a pas non plus.

Mme Grayot-Dirx.- Si...

M. Clerc.- Ce sont des documents qui sont quand même agréables...

Mme Grayot-Dirx.- Cela, ça reprend exactement le tableau...

M. Clerc.- Oui.

Mme Grayot-Dirx.- ...que l'on t'a envoyé au CT.

M. Clerc.- Donc cela nous demande un travail. Ce n'est pas que l'on n'a pas envie de le faire, mais si vous voulez, cette explication écrite littérale est quand même beaucoup plus simple à intégrer et ensuite pour aller rechercher dans les tableaux les différents éléments. Voilà.

En termes de... Comme... C'est comme aujourd'hui, par exemple. On sait de quoi on va parler, mais on n'a aucun élément. Donc c'est toujours un petit peu difficile en réunion - on l'a déjà évoqué dans d'autres instances - de débattre comme cela à chaud sur des sujets que l'on connaît, dont on se doute vers quoi on peut aller, mais dont on a aucun élément avant la réunion, quoi.

Une réunion, c'est bien de pouvoir la préparer, d'avoir quelques éléments et d'échanger. Je pense que cela peut être un petit peu plus constructif, quoi.

Mme Grayot-Dirx.- Après, c'est un débat d'orientations.

M. Clerc.- Oui, oui... On découvre, voilà, un débat (*incompréhensible*) il y a une demi-heure.

Le Président.- Philippe Salvadori... Philippe.

M. Salvadori.- Alors moi, j'ai un avantage par rapport au collègue qui vient de s'exprimer, c'est que je rejoue la même pièce que celle d'hier avec les mêmes documents. Je...

Mme Grayot-Dirx.- Et qui prolonge... qui prolonge un dialogue que l'on a entamé sur la campagne d'emplois depuis des mois.

M. Salvadori.- Voilà, depuis, depuis... depuis longtemps.

Alors je vais quand même un peu varier parce que sinon...

Et comme c'est la dernière présentation de budget de la Présidence Bonnin, je vais commencer par les remerciements.

Notamment aux VP qui est... qui sont à la tribune - je mets bien un pluriel.

Qui ont travaillé. Vous évoquiez la qualité du dialogue avec les directeurs de composante bien que chacun sait que nous soyons... que nous ne sommes pas dans le même camp. Mais je tiens à saluer le travail sincère, approfondi que nous avons pu

mener ensemble pour essayer, en tous les cas pour moi, de freiner des mauvaises orientations de votre équipe et de trouver les points d'équilibre qui étaient à la portée des uns et des autres.

Et assez souvent, nous les... Enfin, j'ai le sentiment de les avoir... d'avoir pu, grâce à vous, les trouver.

Donc cela, je tenais à le dire et à le redire mais je ne varie pas depuis trois ans sur cette appréciation que je tiens à faire publiquement.

Il n'en reste pas moins que dans l'application des directives imposées par la politique budgétaire de gouvernements calamiteux - et « gouvernements », je le mets au pluriel -, vous avez votre rôle et vous savez ce que je vais vous reprocher. Voilà, cela ne varie pas non plus.

Et c'est quand même quelque chose sur lequel nous attirons l'attention, les uns et les autres, depuis le plan de retour à l'équilibre. C'est-à-dire que de fait... Et je ne pense pas que cela soit volontaire ou entièrement volontaire de votre part. De fait, ce plan de retour à l'équilibre a exigé des sacrifices importants de toutes les catégories de personnel qui ont été inégalement répartis, pour des raisons d'opportunités historiques en partie - en partie, mais pas que - entre les disciplines et les composantes.

Je l'ai rappelé hier, parmi les documents que vous nous aviez fournis – et merci pour ce travail qui permet une évaluation plus juste de la politique de notre université - au printemps, il y avait les taux de gel par composante. Donc je les rappelle.

Alors, ils ont... ils sont un petit peu modifiés, puisque l'on est passé dans certains cas de « gel » à « publication différée ». Mais « publication différée » en fin de mandat... Voilà, ce sont des promesses que d'autres devront tenir et qu'ils tiendront sans doute mais ce sont des promesses.

Et donc pour le moment j'aurais plutôt tendance à additionner les postes gelés et les publications différées, mais je sais bien que ce n'est pas la même chose, et j'ai pu constater que, dans le courant de ce mandat, sur les publications différées qui n'inspiraient pas toujours confiance aux collègues, vous avez tenu votre parole. Donc je le salue. Voilà.

Il n'en reste pas moins que le taux de gel - je ne prends que le taux de gel tel qu'il a été présenté en juillet, légèrement modifié à la baisse - il va de 0... il allait par exemple de 0 à 15 % suivant les composantes et que c'était d'autant plus gênant que ces taux globaux, à l'échelle de composantes, très souvent - je pense à la philosophie, d'autres disciplines sans doute - cela s'est cumulé sur une discipline au sein de la composante. Alors pour des raisons évidemment de départs à la retraite massifs, etc. Voilà. J'ai...

C'est un fait et c'est un fait lourd de conséquences pour les politiques de formation, les politiques de recherche.

Dans les disciplines où il y a peu de monde et beaucoup de postes gelés c'est très difficile de mener une politique de recherche de qualité, en tout cas au niveau international, telle que vous l'appellez de vos vœux légitimement. Cela, c'est quand même un gros problème qui va se poser à nous, toute la communauté, dans les années à venir.

D'autant plus que, Monsieur le Président, vous avez eu l'honnêteté, après la question de Lionel Crognier et de votre serviteur hier, de reconnaître que pour que l'équilibre budgétaire fonctionne, il faudra que nous restions à cet horizon de gel d'une quarantaine ou d'une cinquantaine de postes d'enseignants-chercheurs et je ne sais combien pour les BIATSS.

En gros, nous perdons des postes. Nous perdons des postes dans le contexte d'augmentation démographique et de compétitivité internationale que vous avez rappelé. Voilà.

Alors tout cela, c'est très bien - ou mal, comme on veut - mais c'est lisible, c'est acceptable, c'est compréhensible.

Sauf que l'on ne peut pas rester dans cette inégalité aussi criante entre des disciplines qui par malheur... par malheur ou par malchance sont presque toutes des disciplines du secteur Lettres, Droit et Sciences humaines...

Mme Grayot-Dirx.- Je vais peut-être apporter quelques éléments de réponse.

M. Salvadori.- ...et d'autres... Oui, oui. Je finis. Vous savez que j'attendrai votre réponse patiemment, ne vous inquiétez pas. Voilà.

Donc là, je pense que cela, c'est un très, très gros problème. Surtout quand on voit que certaines composantes ont traversé le plan de retour à l'équilibre sans gel. Voire dans certains cas, en se voyant proposer des postes qu'elles n'avaient pas demandé.

C'est un peu... C'est un vrai problème maintenant parce que l'on ne pourra pas rester dans cette situation d'inégalité et, en même temps, nous sommes vissés par cet horizon de gel qui semble perdurer. Voilà.

Moi, c'est un vrai souci d'inquiétude. C'est-à-dire que d'une part, j'ai bien conscience... Et vous savez ce que je pense des contraintes budgétaires qui nous sont imposées par un gouvernement qui ne semble pas avoir grand souci de l'avenir des universités françaises et de leur attractivité. Mais bon, voilà. C'est comme cela. Je le note.

Donc j'ai bien conscience que c'est une nécessité budgétaire et pour que cela marche... J'ai toujours soutenu cette idée : un plan d'austérité, pour qu'il fonctionne, il faut qu'il soit juste. Voilà.

Et là, je suis désolé, de fait... Et je ne vous accuse pas, vous m'entendez bien...

Mme Grayot-Dirx.- Oui, oui.

M. Salvadori.- ...d'avoir mené volontairement une politique injuste, mais de fait, nous sommes dans une situation d'injustice dont les contraintes qui nous sont imposées montrent qu'il va être assez difficile de sortir.

En d'autres termes, les collègues des disciplines qui ont été soumises à gel et... Et dans certains cas - je rappelle aussi le contexte plus long, plus long de votre politique budgétaire -, on a « zombifié » des disciplines dans notre université, des disciplines littéraires. C'est-à-dire qu'on les a réduites à l'état fantôme. Il y a des collègues qui errent dans les couloirs en cherchant qu'est-ce qu'ils vont bien pouvoir faire comme cours et à qui on fait faire des cours qui n'ont rien à voir avec leur spécialité.

C'est, je le rappellerai, le cas de l'Italien et des Lettres classiques, mais il y en a d'autres qui se... qui pourraient se profiler. Voilà.

Tout cela fait que l'on arrive au terme d'un double mandat où, je dois le dire, l'on était parti sur des bases qui avaient suscité l'intérêt d'une grande partie de la communauté en termes d'équité de traitement entre les disciplines. Et puis on arrive à des situations qui ne sont pas satisfaisantes au regard de cette équité. Et c'est...

Moi, c'est, vous voyez, sans intention polémique. J'essaie simplement de tracer une sorte de tableau de la situation.

Parmi les critères que vous avez fait défiler tout à l'heure, je n'ai pas vu celui qui me semble pourtant s'imposer désormais. Il faut que les efforts soient partagés et ils pouvaient l'être dès cette année. Voilà.

C'est un peu, c'est un peu... Je suis un peu triste de faire ce constat qui ne remet pas en cause... Je le redis et c'est le paradoxe de la situation. Je crois que vous avez bien travaillé à appliquer une politique dangereuse et qui, de fait, a abîmé... Mais vous n'en êtes pas entièrement responsables, bien sûr... Mais vous avez été opérateurs de politiques ministérielles qui ont abîmé l'université française. Et l'université de Bourgogne reste une université française. Voilà.

Maintenant je vous laisse répondre.

Mme Grayot-Dirx.- Beaucoup de choses à dire. Je crois que l'on pourrait discuter longuement sur « égalité et équité ».

On ne peut pas traiter de façon exactement égale toutes les composantes de l'université en leur appliquant exactement le même nombre de gels ou le même pourcentage de gel. Voilà, c'est rigoureusement impossible sur deux ou trois campagnes d'emplois et je ne crois pas que ce soit juste, justement.

On ne part pas de la même situation pour la plupart des composantes. Elles ont quand même une histoire, elles n'ont pas les mêmes besoins. Et nous avons été attentifs tout de même à ce que les Sciences humaines ne soient pas obérées, en tout cas pas trop, par ce plan de retour à l'équilibre financier.

On a continué à publier des postes, que ce soit en Langues, que ce soit en Sciences humaines ou dans d'autres composantes - en Histoire par exemple, mais en Psycho aussi.

On a publié un poste de PR l'année dernière en Philosophie. On pourrait parler longuement de la situation du département de Philosophie qui a été, depuis plusieurs années, une vraie préoccupation pour nous, notamment liée à beaucoup de départs à la retraite à peu près au même moment, avec une situation de départs qui était complexe avec des sous-services, avec une situation en recherche qui n'était pas simple.

Nous avons accueilli un nouveau professeur de philosophie cette année qui a des projets de recherche. C'est la raison pour laquelle notamment, on a mis un poste en publication différée parce que ce prof vient d'arriver, qu'il a des projets, mais qu'il faut aussi le temps qu'il s'insère dans une équipe existante, dans une université. Il a des projets de liens avec d'autres composantes, je pense à SVTE notamment. C'est très intéressant mais je crois qu'il faut laisser un petit peu de temps aussi. Voilà.

On ne peut pas tout faire la même année, je l'ai dit tout à l'heure. On dialogue avec chacun, on essaye de tenir compte aussi des projets concrets des composantes. Donc appliquer de façon absolument égale le même nombre de gels partout, le même pourcentage de gel partout, ne me semble pas une politique juste à bien des égards.

Donc on a fait un travail le plus précis possible, en dialogue avec chacune des composantes. Après il est bien clair que quand on gèle des postes, évidemment ce n'est pas simple, c'est pour plein de raisons, y compris très... de façon très concrète et très pratique au quotidien pour gérer les projets de recherche et les projets pédagogiques.

Mais je ne peux pas laisser dire qu'on laisse les Sciences humaines et sociales dans une situation dramatique aujourd'hui. Il y a eu un dialogue constant, on a continué à publier des postes. On en a gelé aussi, mais on en a gelé ailleurs.

En Sciences et techniques, il y a eu des gels, il y a eu des redéploiements. Cela s'est fait de façon douloureuse et là-bas non plus, la situation n'est pas simple.

Donc à l'ESIREM, il n'y a peut-être pas eu de gel mais il y a des besoins qui sont énormes et auxquels on ne peut pas aujourd'hui faire face dans notre université, en tout cas sur une campagne d'emplois.

Donc il n'y a pas que les Sciences humaines qui ont été touchées par des gels dans notre université.

M. Salvadori.- Non. Madame la Vice-présidente, vous avez totalement raison. Sauf qu'à la fin, c'est 15 % d'un côté et 0 % ou 1 % de l'autre. Voilà.

Suivant l'étalonnage... Voilà.

M. Debeaufort.- Oui, je ne vais pas rentrer dans les chiffres en détail, Philippe, mais je vais refaire en partie la réponse que je t'ai faite aussi hier.

Déjà je te remercie de reconnaître que l'on a essayé de faire, comme tu l'avais déjà dit, un travail de dentelle. Et dans le dialogue toujours très ouvert.

C'est quand même extrêmement compliqué de faire des choix de gel. Ce n'est pas... Je veux dire, cela n'a pas été la volonté de geler pour geler. Ce n'est pas cela, c'est suite aux contraintes budgétaires.

Et chaque choix est vraiment très multicritères. On peut regarder le nombre d'heures complémentaires assurées par les titulaires enseignants-chercheurs : on passe du simple au triple. Il y a des composantes qui sont à 110 ou 115 heures en moyenne d'heures complémentaires par enseignant-chercheur, d'autres qui sont à moins de 40 heures.

On peut regarder aussi le H/E - le nombre d'heures par étudiant et par enseignant titulaire, vacataire, enseignant total de la composante.

On peut regarder aussi, si on regarde le côté « valence recherche », le nombre de projets, d'ANR, de projets I-SITE, portés par les équipes d'un labo, etc. Voilà.

C'est très... Enfin, j'allais dire, ce n'est pas...

M. Salvadori.- Si tu permets...

M. Debeaufort.- Le choix est très complexe...

M. Salvadori.- Si tu permets, Frédéric, justement.

M. Debeaufort.- ...à prendre en compte.

M. Salvadori.- Sur ce critère-là, et on en est à débattre aimablement...

M. Debeaufort.- Oui, bien sûr.

M. Salvadori.- Voilà.

Il y a quelque chose que j'ai mal compris dans ce que tu nous as dit en séance. Je pense que les... Au printemps... On pourrait retrouver je pense... Mais peut-être était-ce en réunion des directeurs de composante où il n'y a pas de *verbatim*... Je ne sais plus trop, mais il me semble que c'était en CA.

Justement vous tenez compte de projets scientifiques et en quelque sorte déjà de la qualité scientifique des sortants dans le cas de départs à la retraite ou de mutations.

En d'autres termes, moi j'ai eu un peu l'impression que l'on ne se pressait pas et je dis cela parce que je vois très bien, pour tel ou tel profil de poste, ce qui peut arriver.

J'ai eu le sentiment, mais je me trompe peut-être, que vous avez... que... Allez, je vais dire les choses de façon un petit peu forcée, un petit peu caricaturale. Mais quand un médiocre professeur peu publiant partait, votre politique était de... Enfin, « votre politique », j'exagère. Votre penchant naturel était de penser que ce n'était peut-être pas trop la peine de remettre un poste immédiatement, alors qu'il me semblerait à moi, au contraire, qu'il faut saisir l'occasion de ces départs pour remettre rapidement des postes qui vont permettre de faire redémarrer la recherche dans un secteur.

Je pense qu'en Philosophie... Je ne suis pas sûr qu'en Philosophie, ce genre de raisonnement n'ait pas joué.

M. Debeaufort.- Alors je... Cela n'a pas été notre philosophie du tout. Par contre, on dialogue avec...

M. Salvadori.- C'est l'occasion de me tirer d'un doute.

M. Debeaufort.- On dialogue, j'allais dire, avec les labos et les labos font aussi des priorités. Certains labos font des priorités de mettre des moyens sur ce qu'ils voudraient développer et donc du potentiel futur avec des futurs arrivants. Mais la majorité des labos ont voulu surtout sécuriser ce qui était déjà, entre guillemets, « au top » ou fonctionnait très bien et de le maintenir.

Donc c'est vrai que l'on a quand même aussi, j'allais dire... Autant on l'a fait sur la Formation par rapport à des besoins criants, à des effectifs, à des changements de programmes, pour satisfaire ces besoins. On a essayé de suivre, autant que faire se peut, la même logique par rapport aux demandes des labos. Mais c'est vrai que les stratégies de labos, elles ont été plutôt dans le sens, où voilà... « On a ça qui marche bien. On a deux, trois gros projets, on veut absolument les pérenniser ou les prolonger. Donc on souhaite conserver des forces dans ce domaine-là ».

On a très... Pour être... Sincèrement, on a eu très peu de demandes dans les dialogues de mettre des moyens pour initier vraiment des nouveaux projets, des nouvelles thématiques, pour lancer des choses parce que le collègue s'était plus ou moins détaché des activités. Il faut être lucide.

Mais cela n'a pas été, j'allais dire... Comme pour les gels, j'allais dire. Indirectement, cela a été, pas un « effet d'aubaine », mais une conséquence par rapport aux besoins identifiés et puis demandés.

Mais le constat, il est juste, que tu fais. C'est la vérité. Mais ce n'était pas une volonté initiale. Pour te rassurer.

M. Salvadori.- Non, mais c'est... Voilà, vous voyez bien le...

M. Debeaufort.- Oui, oui.

M. Salvadori.- ...cadre du débat. Je ne vous accuse pas de mauvaise volonté...

M. Debeaufort.- Non, non, non.

M. Salvadori.- ...ou de je ne sais quelle perversité. Il me semble qu'un certain nombre...

Un certain nombre de contraintes et d'opportunités font que l'on se retrouve dans une situation qui semble... Ce n'est pas à moi... Moi, je m'en fous.

Pour moi, bientôt les carottes sont cuites. Mais c'est pour nos collègues.

M. Debeaufort.- Oui, mais...

M. Salvadori.- Et cela, c'est assez mal... J'ai eu l'occasion de vous le dire hier, je vous le redis.

Mme Grayot-Dirx.- Il y a une chose quand même, c'est que...

M. Salvadori.- C'est assez mal vécu quand même par les collègues des composantes concernées.

Mme Grayot-Dirx.- ...c'est que par rapport à...

M. Salvadori.- Et d'ailleurs, certains ont vraiment l'impression d'avoir été transformés.

Alors on est sur les impressions, mais en ressources humaines, cela compte. Et puis aussi en image, en identité, d'avoir...

Après avoir espéré être des citoyens à part entière de la communauté de l'uB, ils ont l'impression - à tort ou à raison, mais c'est une impression dont il faut tenir compte - d'avoir été des citoyens de seconde zone, voire des citoyens sacrifiés à d'autres disciplines. Une sorte d'ilote, comme on disait dans la Grèce antique.

Mme Grayot-Dirx.- Ce que je peux peut-être simplement souligner, c'est qu'avec le recul de quelques années, au-delà du seul mandat de VP RH, c'est que, pour répondre en partie à la question qui vient juste d'être posée, on s'est surtout positionné en fait sur des projets.

C'est-à-dire c'est... La question est moins de savoir si celui qui part était très publiant ou pas publiant. C'est : « quel est le projet de la composante, du laboratoire sur le poste ? ». Et c'est... Et cela, pour le coup, cela est une réalité. Plus le projet de la composante ou du laboratoire est construit, étayé, argumenté, plus il y a de chances que l'on publie le poste. Voilà.

Et s'il y a un point de vigilance à faire passer dans la communauté globalement et en particulier aux directeurs de composante et aux directeurs de laboratoire - mais on n'a pas cessé de le répéter - c'est que quand on entame le dialogue d'objectifs et de moyens, il est très important que les composantes -directeurs de composante, directeurs de laboratoire - arrivent avec des projets argumentés, des fiches de postes, en étayant bien ce que le futur collègue que l'on aimerait recruter sera amené à faire en termes d'enseignement, de recherche, éventuellement de formation continue, quels sont les partenariats à faire vivre... Voilà.

Tout cela, ce sont des arguments qui justifient au maximum une publication et qui peuvent entraîner derrière évidemment la décision de proposer au conseil la publication de tel ou tel poste.

On n'est plus dans la logique de publier à l'identique un poste qui vient d'être libéré. Cela, c'est vrai que l'on a été dans cette logique-là à une certaine période. Ce n'est plus la logique actuelle. Donc plus on argumente sur le poste, plus il y a de

chances que dans le... l'ensemble du *pool* d'emplois que l'on discute, que l'emploi soit mis en publication rapidement. Ça, c'est sûr.

Mais on l'a vu dans le dialogue...

M. Salvadori.- Oui, oui, bien sûr.

C'est bien la méthode que l'on a employée, il me semble.

Le Président.- Merci.

Denis Hameau, tu voulais intervenir ?

Et puis Francine et puis ensuite Clara.

M. Hameau.- Moi, je voulais dire que c'est un peu la quadrature du cercle puisque d'une certaine manière vous avez des contraintes imposées d'en haut du fait d'éléments budgétaires. Que la réalité de l'université, c'est une belle réalité et un bel exemple de développement du service public puisque passer de +8 000 étudiants en moins de huit ans, c'est une belle performance.

Pour autant, dans un contexte qui est très contraint de plus en plus, vous avez des incertitudes de plus en plus fortes puisque l'on voit bien qu'à 2 millions près, voire plus, c'est difficile de faire un budget. Et dans un contexte aussi. Je voulais insister là-dessus. Dans cette logique de développement.

Par exemple, quand on voit l'ESIREM qui pousse les murs. On va faire ensemble l'extension.

Sciences Po qui a besoin aussi d'espace.

Le projet « OnDijon ». Moi j'ai reçu des délégations du monde entier. Je reçois des Brésiliens la semaine prochaine.

Donc il y a une vraie attractivité du territoire.

Et puis on a aussi à accompagner, nous, des écoles comme l'ESTP qui va ouvrir cette année et ESEO qui s'installera l'année prochaine.

Donc on est dans une dynamique de développement forte et il est vrai que là, pour le coup, vous avez un effet de ciseaux entre les contraintes qui vous sont imposées et la réalité d'un territoire qui...

En tout cas, moi, en tant que porteur de l'enseignement sup' pour la Métropole et d'autres projets, je considère que là, il faut vraiment que l'on ait un... d'une certaine manière que l'on soit uni pour faire entendre ces arguments-là au plus haut niveau, puisque l'on n'est pas encore dans la décentralisation, si j'ai bien compris. Voilà.

Donc moi, je ne peux que me féliciter de ce plus, mais me dire qu'au regard des enjeux qui sont devant nous et de la dynamique territoriale, il va falloir aller plus loin, quoi. Voilà.

Si c'est possible.

Le Président.- Et la difficulté... Je reviens là sur ce que... ta remarque, Denis, au sujet d'hier. En fait, on est dans un pays qui a un besoin de service public qui est un besoin de service public... Paradoxalement, on parle de réduire le service public, mais le besoin de service public dans tous les domaines... C'est vrai dans le domaine de l'enseignement supérieur, mais il est terriblement prégnant dans tous les grands secteurs de la société.

M. Hameau.- Oui mais enfin... La difficulté...

Moi, je discute pas mal aujourd'hui avec à la fois des... on va dire des technocrates, pour faire simple, et des citoyens. C'est que quand on est avec des

technocrates... Mais je ne veux pas généraliser, il y a des gens qui sont intéressants. Mais ils ont des logiques comptables et budgétaires. Principalement, c'est comme cela qu'ils sont formés.

Et donc ils n'ont pas de logique de développement, en réalité. C'est « pied de colonne » et ils n'ont pas non plus de logique d'investissement. C'est-à-dire que pour eux, le service public est une charge. Or, pour moi, le service public est un levier majeur de développement de... pour notre pays, voilà.

Donc il y a une question d'efficacité aussi. On ne peut pas dire : « Le service public, c'est... ». Voilà.

Donc il y a une question de responsabilité et d'efficacité.

Le Président.- Francine.

Mme Chopard.- Oui, merci.

Je voulais, moi, avoir des précisions sur ton... votre politique d'embauche en CDD, donc pour 2020. Alors je vais vous poser des questions qui sont peut-être très naïves.

Donc les CDD que vous envisagez d'embaucher intéressent quelles catégories de personnes ? Donc des enseignants, des personnels administratifs, BIATSS ? Et dans quelles proportions ?

Quelle durée moyenne pour ces CDD ?

Alors c'est peut-être très bête ce que je vous demande. Peut-être que cela a déjà été explicité.

Est-ce qu'il y a, donc parmi ces CDD, un accompagnement et un... donc des possibilités de passage CDD/CDI ?

Et l'évolution donc du nombre d'embauches en CDD que vous envisagez par rapport à 2019 ?

Après, une question qui peut être très bête, sans doute : comparer, pour moi, le nombre d'embauches en CDD entre les sites importants que sont... qu'est Dijon et les sites délocalisés. Est-ce qu'il y a plus de CDD dans les... sur les sites délocalisés ?

Et puis après... Mais cela, c'est plutôt le passé. Par rapport à d'autres universités, est-ce que le recours aux CDD par l'uB est plus fréquent que... ou au contraire... Voilà.

Mme Grayot-Dirx.- Je vais essayer de répondre à vos différentes questions. Donc il y a deux diapositives, une pour les enseignants et une pour les BIATSS. Donc à chaque fois, il y a des indications sur les contractuels et cela répond en partie à votre question.

Donc il y a des contractuels BIATSS, je l'ai indiqué tout à l'heure. Donc il y en a un certain nombre. Globalement sur l'établissement, on est à moitié titulaires/moitié contractuels, *grosso modo*. Tout cela est dans les bilans sociaux de l'université qui sont en ligne.

Sur les enseignants, enseignants-chercheurs, ce que l'on... enfin, ce que l'on pourrait qualifier de « contractuels » apparaît dans les publications différées. Ce sont les ATER et ce sont les contractuels type second degré, d'accord ? Qui ont un gros volume d'enseignement. Alors que les ATER ont une partie recherche.

Ce sont des contrats généralement de jeunes qui préparent leur doctorat ou qui l'ont ou qui sont en postdoc.

Sur la durée de nos contrats, il y a des lois qui contraignent l'université. Donc on ne peut pas faire ce que l'on veut. Ce sont des contrats de courte durée.

Généralement c'est un an renouvelable dans la limite de trois ans. On a une charte des contractuels qui reprend cette législation, les décrets et les arrêtés qui sont pris en conséquence des lois sur la fonction publique.

M. Debeaufort.- Pour les catégories B c'est trois ans.

Mme Grayot-Dirx.- Voilà.

Et donc on a des contractuels dans toutes les catégories, A, B et C.

Et pour les différences qu'il peut y avoir entre le campus de Dijon et les autres sites, nous avons une attention particulière sur certains sites où il peut être parfois difficile de recruter. Voilà.

Donc cela, ça peut être une différence entre Dijon et les sites territoriaux.

Sinon, on essaie de traiter nos sites de façon équitable. Pas de privilège particulier si ce n'est que, voilà, sur certains sites on fait attention et on peut avoir le souhait de mettre un poste de titulaire parce que l'on sait que l'on ne va pas pouvoir recruter de contractuel sur le type d'emploi qu'il faut pourvoir. Cela, c'est clair.

M. Debeaufort.- Sur certains sites, il est clair que la proportion de contractuels, aussi bien enseignants que personnels techniques et administratifs, je pense... Je n'ai pas les chiffres en tête, mais connaissant bien les sites, c'est en proportion bien plus faible que Dijon de fait de cette difficulté de trouver des viviers pour prendre ces postes de contractuels.

Alors c'est particulièrement criant sur les postes d'enseignants. Peut-être un peu moins sur les postes des personnels techniques.

Mme Grayot-Dirx.- On a effectivement encore des exemples récents de postes non pourvus parce que l'on ne trouve pas quelqu'un qui puisse venir...

M. Debeaufort.- Après, il y a Clara et puis Emmanuelle.

Le Président.- Francine termine.

Mme Chopard.- Sur l'évolution du nombre. Ce que vous prévoyez comme nombre d'embauches en CDD par rapport à l'année passée.

Mme Grayot-Dirx.- C'est... Globalement, c'est stable.

Mme Chopard.- Stable, d'accord.

Mme Grayot-Dirx.- A peu près dans les mêmes proportions que l'année passée.

Mme Chopard.- Et par rapport à d'autres universités, est-ce que vous avez des éléments de comparaison ?

Mme Grayot-Dirx.- Alors les situations sont très variables d'une université à l'autre.

Mme Chopard.- Oui.

Mme Grayot-Dirx.- On a tous recours de plus en plus à des contractuels...

Mme Chopard.- De plus en plus.

Mme Grayot-Dirx.- ...parce que l'on n'a pas les moyens d'avoir des titulaires sur tous les emplois. Il faut être clair.

Mme Chopard.- OK.

M. Debeaufort.- Ce qui est intéressant, c'est aussi dans le bilan social, c'est de regarder aussi combien de contractuels, puisqu'on les accompagne à préparer les concours, réussissent les concours. Sur d'autres postes, hors université. Mais il y en a quand même tous les ans un nombre qui n'est pas négligeable qui réussissent les concours du fait de l'accompagnement et puis de la formation que l'on apporte aussi aux personnels contractuels sur des postes qu'ils occupent.

Le Président.- Alain, vous vouliez donner un commentaire là-dessus ?

M. Helleu.- Oui, je voulais mais Frédéric a répondu. C'était sur le volet « accompagnement ».

Et sur l'accompagnement, il y a des efforts très, très importants qui ont été faits puisque l'on a mis un attaché principal, M. Mangione pour ne pas parler de lui, spécialement affecté à la Formation. Et on a eu beaucoup, beaucoup de réussites aux concours administratifs, particulièrement sur les administrations financières. Donc c'est un point très fort.

Souvent on prend aussi des jeunes qui sortent de l'université, qui n'ont pas d'expérience professionnelle et on les accompagne... Et on n'est pas à l'usine. Il y a quand même des efforts d'accompagnement qui sont faits, des efforts de formation, une réelle expérience. Et en général, ceux qui sont sur les fonctions financières, qui sont assez recherchées dans les administrations, partent assez facilement sur... Même... Ou d'autres emplois contractuels.

Donc il y a... On a quand même des départs sur des réussites aux concours. On a des départs sur des choix intéressés. On a eu quelqu'un qui était IGE et qui travaillait au pôle Finances qui est parti monter une ferme bio dans le Jura, donc on l'a... Enfin, j'en parle aussi parce que l'on n'est plus non plus dans des schémas où la fonction publique, c'est forcément l'alpha et l'oméga du devenir professionnel des jeunes. Donc il y a aussi une tendance pour certains de plus de liberté.

Et on a aussi... L'administration, c'est aussi quand même un carcan, quelque part.

Donc cela, ce sont des points qui sont très positifs.

On a aussi un accompagnement social pour ceux qui sont en difficulté.

Donc on a des... Et je pense quand même que l'on n'est pas un mauvais employeur.

On a une moyenne de contractuels aussi que l'on retrouve... Alors je crois que c'est un tiers/deux tiers, pas tout à fait la moitié. Et on est... on est globalement sur la fonction publique d'État, il y a globalement, je crois, il y a un tiers de contractuels que l'on retrouve partout. Mais c'est... Souvent ce ne sont pas des contractuels qui restent à demeure.

Donc on a quelques CDI mais on en a relativement peu. Mais ce sont souvent des contractuels qui sont là par étape. Soit cela débouche sur un CDI, sinon cela débouche sur les emplois de titulaires.

Après, un emploi de titulaire, bien évidemment, n'est pas du tout comparable... Alors on peut parler de chiffres et on peut être technocrate, mais il faut quand même avoir une vision budgétaire deux minutes.

Globalement, avec les charges comprises, un titulaire coûte plus de 30 % par rapport à un contractuel.

Comme on n'est pas aidé par l'État au niveau de la masse salariale, c'est sûr que si l'État augmente notre masse salariale de 30 %, évidemment on préfère tous recruter des titulaires.

Et si on est tous fonctionnaires au service du service public, c'est que cela correspond à un moment donné, à un âge donné - alors pour moi, relativement tôt -, à un vrai engagement de service public. Je ne me serais pas vu être contractuel, ou contractuel pour devenir titulaire.

Et souvent c'est la marche de réussite à un concours. Et la plupart des gens qui réussissent les concours ont eu des emplois que l'on valorise très, très bien dans les jurys sous forme de contractuels.

Quelqu'un qui n'a aucune expérience de contractuel, passer un concours administratif... Enfin, sauf à être très bon, mais à être très bon sur un plan théorique... Bon, c'est très bien aussi, mais quand... pour avoir été aussi pendant cinq ans dans le jury des IRA, puis attaché principal... Enfin, on recherche d'abord des gens qui ont de l'expérience et sur le concours des IRA, puisque j'ai été cinq ans à Lyon et deux ans sur Metz, on recherche des gens qui ont des parcours.

Aussi des parcours professionnels à côté d'une expérience théorique. C'est ce que l'on recherche tous et on les forme beaucoup dans cet esprit-là.

Mais on a plutôt beaucoup de réussites.

Je pense que l'uB n'est pas un mauvais employeur.

Sincèrement.

Le Président.- Merci, Alain.

Alors Clara, vous voulez intervenir. Ensuite Emmanuelle Vennin, ensuite Philippe Salvadori.

M. Salvadori.- Alors c'est juste pour prolonger...

Le Président.- Vas-y, vas-y, vas-y.

M. Salvadori.- ...et donner un exemple, si mes collègues...

Mlle Privé.- Je vous en prie, allez-y.

M. Salvadori.- Parce qu'après, ce sera un peu réchauffé.

Ce que vous venez de dire est... J'essaie de le confirmer comme directeur de composante.

À l'UFR de Sciences humaines, dans les services de scolarité, nous avons 7 secrétaires contractuels ; 4 ont passé des concours cette année, 2 ont été reçus. Et c'est l'un des éléments d'embauche de ces contractuels, c'est justement de tester leur volonté de s'insérer éventuellement dans le service public et donc de profiter de ce passage dans nos services pour préparer ces concours dans une ambiance porteuse.

Je crois que c'est vrai dans beaucoup de composantes. Je ne parle pas des services centraux que je ne connais pas, mais ça, c'est vous.

Et cela, je peux le confirmer : nous ne sommes pas très heureux de devoir employer autant de contractuels mais, de fait, nous espérons que le passage parmi nous soit pour eux une chance de trouver un vrai métier.

Et comme on a un petit penchant pour la fonction publique, on pousse systématiquement à passer des concours.

Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

Le Président.- Merci.

Clara.

Mlle Privé.- Moi, je voulais juste repréciser et redire certaines choses dans ce contexte de fin de sortie de plan de retour à l'équilibre, mais il y a beaucoup notamment d'heures qui étaient très bénéfiques pour les étudiants qui ont été supprimées à cause de contraintes budgétaires, de soucis financiers. Notamment des heures de tutorat, je pense, qui nécessitent des heures, des postes, des enseignants. Et je pense que ce serait intéressant en cette fin de plan de retour à l'équilibre de rappeler que ce sont des heures qui sont essentielles pour les étudiants.

Je pense notamment sur les... l'UFR Droit... enfin, Droit, Sciences économique et politique, en Économie Gestion, où l'on a énormément d'étudiants qui se plantent, notamment en mathématiques ou sur des matières un peu pointues où l'on a énormément besoin là, d'aide, de personnels qui puissent aider les étudiants notamment de première année, et ce n'est plus fait depuis plusieurs années. Moi j'ai beaucoup d'étudiants qui viennent m'en parler.

Donc voilà, je pense que c'est essentiel aussi de pouvoir refocaliser nos moyens sur des horaires qui sont utiles aussi pour les étudiants, qui sont essentiels pour leur réussite et que l'on ne doit surtout pas oublier.

Alors j'ai pris l'exemple très précis d'Économie Gestion, mais je pense que c'est le cas dans aussi beaucoup de filières.

Et par exemple dans la filière de Psychologie, on a des tutorats, notamment en biologie, et l'on voit tous les effets bénéfiques que cela a sur les étudiants. Et je pense que c'est essentiel de se focaliser aussi là-dessus à l'avenir.

Le Président.- Merci.

M. Salvadori.- Et tutorat payé par l'UFR.

Mlle Privé.- Oui.

Le Président.- Merci, c'est tout à fait vrai.

Emmanuelle, tu voulais intervenir ?

Mme Vennin.- Alors moi, je reviens un peu en arrière sur les CDD parce que c'est aussi une préoccupation que l'on a et on est confronté à cela, notamment au problème des viviers.

Moi, je pense qu'il faudrait porter une réflexion à ce niveau-là parce que même, on disait tout à l'heure que sur les BIATSS, c'était peut-être un peu moins... une pression un peu moins forte.

Alors moi je ne pense pas parce que justement, quand on doit recruter un personnel AI, donc ingénieur, enfin équivalent d'un ingénieur d'études sur un poste, c'est excessivement difficile d'avoir quelqu'un qui a de bonnes compétences... de très bonnes compétences, pour venir occuper un poste qu'on lui propose pendant quatre mois, six mois. Et s'il doit venir de l'autre bout de la France, c'est carrément impossible.

Donc là je sais bien que c'est un constat que l'on tire. Ce sont des vraies difficultés. Mais je pense qu'il faudrait peut-être engager une réflexion ou mener une réflexion.

Alors cela dépasse un peu, à mon avis, le niveau de notre université et puis c'est de l'étendre un peu vers l'extérieur. Essayer de voir si l'on ne peut pas créer des possibilités de détachement ou de transfert d'une université à l'autre ou d'échanges... Enfin, je ne sais pas, ce sont des pistes un peu à rechercher, de façon à ce que l'on puisse faire venir des gens.

Parce qu'il ne faut pas se voiler la face non plus. Même si Dijon est une ville magnifique, je doute que l'on soit complètement attractif pour quelqu'un sur un poste à durée courte. Et pourtant on a besoin de compétences.

Donc je pense que là, il va vraiment... À mon avis, il y a une nécessité de réflexion à engager à ce niveau-là et au moins de permettre aux gens de venir quelques mois et sans perdre leur poste ailleurs.

Enfin, je ne sais pas s'il y a des possibilités de réflexion à ce niveau-là.

Le Président.- Merci, Emmanuelle.
Cédric.

M. Clerc.- Je rebondis tout de suite sur cette dernière intervention parce qu'on a le cas aussi avec les plateformes où lors des COS plateformes, il y a des demandes qui sont faites de personnels pour accompagner la mise en route de nouveaux matériels, par exemple, et la Région refuse de financer les postes à plus de six mois pour une même personne, ce qui fait que c'est très difficile de mettre en route un appareil, souvent de haute technologie.

Quand on a quelqu'un qui va être là six mois, découvrir aussi forcément en général l'appareil, puisque comme cela vient d'être souligné, trouver des gens compétents sur... Et avec de l'expérience, puisque pour mettre en route quelque chose, il faut de l'expérience. En six mois, c'est quasiment mission impossible.

Proposer un contrat de six mois aussi, ce n'est pas évident pour quelqu'un de l'accepter. Il n'y a pas... Surtout si on lui dit qu'il ne pourra pas être renouvelé les six mois supplémentaires puisque la Région impose de prendre quelqu'un d'autre.

Voilà, ce sont des difficultés que l'on rencontre aussi dans les laboratoires.

Le Président.- Francine, une réponse ?

Mme Chopard.- Donc moi, je découvre ce que vous dites. Donc dans le COS plateformes, alors effectivement, personnel pour... Bien évidemment expert sur un matériel... Et c'est la Région qui embauche ?

M. Debeaufort.- Non.

Mme Chopard.- Non ?

M. Debeaufort.- Qui finance.

M. Clerc.- Qui finance...

Mme Chopard.- Qui finance, qui donne une aide ? Oui, c'est cela ? Qui donne une aide ?

M. Clerc.- Visiblement oui. Enfin, je ne connais pas tous les rouages, mais c'est ce qui est demandé par la Région... Un peu les règles qu'impose la Région.

Mme Chopard.- D'accord, et qui donc serait limité...

M. Clerc.- On peut financer sur un projet, d'après ce que j'ai compris, un an de personnel Ingénieur technique...

Mme Chopard.- Oui... Oui.

M. Clerc.- ... mais ce « un an » se résume à « deux fois six mois » et sans possibilité d'embaucher la même personne sur les six mois supplémentaires.

Mme Chopard.- D'accord. Ça, je vais remonter effectivement votre remarque et je vous répondrai.
Merci.

Le Président.- Très bien.

M. Clerc.- Je... Du coup, sur les postes contractuels enseignants. Donc il y a les ATER, vous disiez.

Et comment sont comptabilisées toutes les vacations qui sont faites aussi par des intervenants extérieurs ? Ou, je voulais aussi en parler, des personnels souvent techniques ? L'université... Ils sont sollicités pour faire soit des cours soit des TP ou des TD et de plus en plus et cela...

Il s'avère que dans ma composante, j'ai remarqué et on m'a signalé aussi la chose, c'est-à-dire qu'il y en a... On a des enseignants maîtres de conférences, comme vous le disiez aussi tout à l'heure, qui partent parce qu'ils se voient proposer des postes de professeurs ailleurs. Parce que voilà, comme vous le souligniez aussi, on a des bons laboratoires donc des bons chercheurs. Et en remplacement, on a un ou deux... Enfin, un poste d'ATER. Seulement l'enseignant qui est parti faisait des heures complémentaires en plus de son service. L'ATER ne pourra pas en faire. Cette charge retombe sur qui ? Il faut trouver aussi...

Donc il y a... Est-ce qu'il y a beaucoup plus de contractuels enseignants si on intègre toutes les vacations qui seront faites comme cela, que ce qui est affiché ici ? Donc des besoins qui sont bien plus importants que ce qui est affiché.

Mme Grayot-Dirx.- C'est un diaporama qui concerne la campagne d'emplois, donc il n'y a pas les vacataires.

Le Président.- Bien, merci.
Y a-t-il d'autres questions ?

Mais c'est un débat qui est... Vous avez abordé tous des questions qui sont des questions de principes assez généraux, qui sont des questions pertinentes et un débat qui est vraiment riche et intéressant dont je vous remercie.

S'il n'y a pas d'autre question, on va mettre fin à ce conseil d'administration extraordinaire.

Merci encore une fois pour la... pour votre présence et pour la qualité des débats, et on se retrouve tous le 23 septembre pour... dans un cadre qui sera un cadre beaucoup plus formel pour la délibération.

Grand merci à tous.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 38)

Le Président

Alain BONNIN

